

Direction de l'aménagement et du développement

8-2

Service de l'habitat et de la politique de la ville

RAPPORT À LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du **28 JAN. 2016**

OBJET : SIGNATURE DU CONTRAT DE VILLE DE LA COMMUNE DE GAGNY

Avec le vote de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, les Agglomérations ou les Communes qui disposent d'un ou plusieurs quartiers prioritaires doivent élaborer un contrat de ville. Douze contrats de ville seront signés en Seine-Saint-Denis. Les Communautés d'agglomération pilotent (là où elles existent, sinon ce sont les communes) l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de la ville. La loi dispose que le Département en est signataire.

Ces contrats sont conclus pour la période 2015-2020. Ils doivent intégrer l'ensemble des dimensions de la politique de la ville, sociales, urbaines, économiques, environnementales. Ils fixent des objectifs chiffrés, précisent la nature des actions à conduire et le cas échéant les modalités opérationnelles de leur mise en œuvre, les moyens humains et financiers mobilisés tant par le droit commun que par les outils spécifiques de la politique de la ville. Ils s'appuient sur une liste d'indicateurs permettant de mesurer les résultats obtenus. La participation des habitants doit faire l'objet d'une attention particulière par l'installation de conseils de citoyens qui sont associés à l'élaboration et au suivi du contrat de ville.

Le contrat de ville porté par la commune a été signé par le Maire et le Préfet délégué pour l'égalité des chances le 23 novembre 2015.

Le contenu du contrat de ville

Après un diagnostic de la situation socio-économique et urbaine des quartiers prioritaires de la ville et une évaluation des politiques menées sur le territoire, le contrat présente les orientations qui s'articulent autour des axes suivants :

- Le pilier « Développement économique et emploi », qui ambitionne de réduire l'écart de taux d'emploi entre les quartiers prioritaires de la ville et les autres territoires : aide à l'emploi des jeunes, soutien à l'entrepreneuriat, réduction des freins d'accès à l'emploi,

- Le pilier « Cohésion sociale » vise à réduire la pauvreté, à tisser le lien social et à renforcer la solidarité entre les générations. Ce pilier s'appuie sur un investissement dans les domaines de la petite enfance, de l'éducation, de l'accompagnement à la parentalité, de l'accès aux soins, de la culture et du développement des activités physiques et sportives,
- Le pilier « Cadre de vie et prévention de la délinquance » vise à améliorer de façon concrète la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires par la création de nouveaux équipements, l'installation de nouvelles activités dans le quartier, la mise en place d'une gestion urbaine de proximité. Le contrat de ville détaille aussi les initiatives prises pour l'amélioration des relations entre la police et la population, comme les actions de médiation ou de prévention situationnelle,
- Le pilier « Valeurs de la République et citoyenneté » qui a pour ambition de contribuer au resserrement du lien social, de valoriser les initiatives en matière de prévention, de tolérance, de lutte contre les inégalités, de citoyenneté et de laïcité.

Le partenariat avec le Département au titre du contrat de ville

La loi dispose que les Départements sont signataires des contrats de ville sur la base de la mobilisation de leurs différentes politiques publiques de droit commun.

A travers son réseau de circonscriptions sociales, de protection maternelle et infantile et de protection de l'enfance, le Département agit au quotidien pour les habitants des quartiers prioritaires.

Les croisements entre les objectifs du contrat de ville et les politiques départementales sont nombreux. Ils peuvent être regroupés autour de 5 thématiques :

Accompagner les projets d'amélioration du parc de logement et agir pour favoriser l'accès ou le maintien dans le logement des personnes les plus modestes

En matière de logement, la mobilisation du Fonds de Solidarité Logement (FSL) facilite l'accès et le maintien dans un logement adapté à la situation, des ménages ayant des difficultés pour faire face à une dette de loyer ou au coût d'accès à un logement.

Pour les quartiers d'habitat privé, le Département mobilisera sa nouvelle aide pour les propriétaires occupants : « Rénov Habitat 93 ». Elle permet de financer des travaux de lutte contre la précarité énergétique et d'adaptation des logements en prévention de la perte d'autonomie, sous conditions de ressources.

Encourager une éducation de qualité

Le Département mobilisera en lien avec l'Éducation nationale ses dispositifs éducatifs à destination des collégiens (plus de 80 dispositifs dans des domaines variés : éducation culturelle et artistique, orientation, santé et bien être à l'école, développement durable, prévention du décrochage, etc.). Par ailleurs, les actions relatives à la transition CM2-6^{ème} et à la parentalité feront l'objet d'une coordination renforcée, notamment dans le cadre de la politique de la ville.

Avec la mise en œuvre de la nouvelle éducation prioritaire à la rentrée 2015, les actions du Département, des Communes et du futur territoire pourraient être davantage coordonnées en lien avec l'Éducation nationale au bénéfice des collégiens et de leurs familles (santé scolaire, prévention du décrochage, dispositif ACTE, parentalité et orientation).

Agir pour la protection de l'enfance et le soutien aux familles

Avec le plan petite enfance et parentalité (2015-2020), le Département soutiendra la création de nouvelles places d'accueil du jeune enfant et s'engagera dans l'amélioration des conditions d'accueil des enfants et de leurs parents.

Lutter contre la précarité en favorisant l'insertion sociale et professionnelle des séquanodionysiens les plus précaires, notamment les allocataires du revenu de solidarité active

Le Département poursuivra son accompagnement des créateurs d'entreprises. Il soutiendra le développement de l'économie sociale et solidaire (cofinancement des emplois d'avenir, développement des clauses d'insertion dans la commande publique et appels à projets spécifiques). Par ailleurs, il consolidera les acteurs de l'insertion et renouvellera la gouvernance au titre du pacte territorial d'insertion.

En matière de santé, le « Pacte pour la santé publique » adopté par le Département en décembre 2011, constitue un cadre d'intervention. Il comprend des mesures visant à contribuer à l'amélioration de la démographie médicale en Seine-Saint-Denis. Parmi ces mesures, existe notamment l'aide au démarrage de structures d'exercice collectif sur le territoire portant un projet de santé publique, à hauteur de 10 000 €. Par ailleurs, depuis 2012, le Département soutient également l'année préparatoire aux études de santé mise en place par l'UFR santé médecine et biologie humaine de l'Université Paris XIII, afin de mieux préparer les étudiants résidant sur le département à la réussite aux concours.

La mission métropolitaine de prévention des conduites à risques constituera quant à elle une structure ressource pour les professionnels du territoire.

Il convient aussi de souligner que le Département s'est positionné comme signataire des Contrats Locaux de Santé (CLS) de 2^{ème} génération et pourra signer par voie d'avenant les CLS 2013-2017. Enfin, dans le cadre du projet social départemental, le Département s'est engagé dans une logique de projets sociaux de territoire qui ont vocation à permettre une meilleure prise en compte des spécificités du territoire et donc des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Promouvoir les droits fondamentaux et la culture comme vecteurs d'émancipation

Parmi les droits fondamentaux, et dans le cadre des contrats de ville, le Département portera une attention particulière à la sensibilisation des acteurs et des usagers aux violences envers les femmes. Ainsi, l'observatoire des violences envers les femmes créé par le Département de la Seine-Saint-Denis en 2002 constituera un lieu ressources pour l'ensemble des partenaires locaux.

Par ailleurs, le Département a adopté le 30 mai 2013 une série d'engagements pour l'égalité et la lutte contre les discriminations.

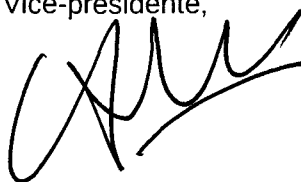
Enfin, les conventions de coopérations culturelles et patrimoniales permettront le partage des constats, des ambitions et des moyens, dans le respect des compétences de chacun des partenaires. A partir d'un état des lieux partagé, elles pourront se décliner en projets communs, dans le cadre d'une programmation triennale.

Aussi sur la base du présent rapport, je vous propose :

- D'APPROUVER le contrat de ville de la Commune de Gagny ;

- D'AUTORISER M. le Président du Conseil départemental à signer ledit contrat avec la Commune de Gagny.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
la Vice-présidente,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes that form a stylized representation of the name Nadège Abomangoli.

Nadège Abomangoli

CONTRAT DE VILLE

2015-2020



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



SOMMAIRE

PRESENTATION GENERALE.....	7
Présentation du territoire	7
1) <i>Gagny</i>	<i>7</i>
2) <i>La géographie prioritaire.....</i>	<i>8</i>
Etat des lieux de la Politique de la ville	17
1) <i>Contrat Urbain de Cohésion Sociale</i>	<i>17</i>
2) <i>Programme de Réussite Educative</i>	<i>24</i>
ORGANISATION.....	31
Modalités de Pilotage	31
1) <i>Comité technique.....</i>	<i>31</i>
2) <i>Commission locale inter-partenaires.....</i>	<i>32</i>
3) <i>Les groupes de travail thématiques</i>	<i>32</i>
Participation des habitants	36
1. <i>Le Conseil citoyen</i>	<i>36</i>
CADRE STRATEGIQUE	38
Pilier « Développement économique et emploi »	38
1) <i>Inégalités majeures des territoires</i>	<i>38</i>
2) <i>Enjeux territoriaux.....</i>	<i>40</i>
3) <i>Orientations stratégiques.....</i>	<i>41</i>
4) <i>Mobilisation des politiques de droit commun</i>	<i>41</i>
Pilier « Cohésion sociale ».....	43
1) <i>Inégalités majeures des territoires</i>	<i>43</i>
2) <i>Enjeux territoriaux.....</i>	<i>44</i>
3) <i>Orientations stratégiques.....</i>	<i>45</i>
4) <i>Mobilisation des politiques de droit commun</i>	<i>46</i>
Pilier « Cadre de vie et prévention de la délinquance »	48
1) <i>Inégalités majeures des territoires</i>	<i>48</i>
2) <i>Enjeux territoriaux.....</i>	<i>49</i>
3) <i>Orientations stratégiques.....</i>	<i>51</i>
4) <i>Mobilisation des politiques de droit commun</i>	<i>51</i>

Pilier « Valeurs de la République et citoyenneté »	54
1) <i>Enjeux territoriaux.....</i>	54
2) <i>Orientations stratégiques.....</i>	54
LES OBJECTIFS OPERATIONNELS 2015/2016.....	55
Pilier « Développement économique et emploi »	55
1) <i>Axe Emploi : Développer l'employabilité et l'emploi des personnes éloignées du marché du travail en levant les freins identifiés.....</i>	55
2) <i>Axe Emploi : Apporter une information de proximité sur les offres de service de droit commun.....</i>	56
3) <i>Axe Emploi : Soutenir l'accès des jeunes à l'emploi et à la formation.....</i>	56
4) <i>Axe Développement économique : Soutenir la création d'activités.....</i>	57
5) <i>Axe Développement économique : Attirer et soutenir les projets garantissant l'attractivité des quartiers politique de la ville et du territoire entrepreneur.....</i>	57
Pilier « Cohésion sociale ».....	58
1) <i>Axe Education / Réussite scolaire : Lutter contre le décrochage scolaire.....</i>	58
2) <i>Axe Education / Réussite scolaire : Améliorer le climat scolaire en réalisant un travail autour de la notion de coopération.....</i>	59
3) <i>Axe Education / Réussite scolaire : Soutenir les parents dans leur fonction éducative et dans leur implication dans la réussite scolaire de leurs enfants.....</i>	59
4) <i>Axe Education / Réussite scolaire : Développer les différentes priorités d'intervention du Programme de Réussite Educative.....</i>	60
5) <i>Axe Education / Réussite scolaire : Favoriser le bien-être des 3-16 ans.....</i>	60
6) <i>Axe Santé / Lien social : Favoriser la mobilité des habitants.....</i>	61
7) <i>Axe Santé / Lien social : Renforcer le lien social et intergénérationnel.....</i>	61
8) <i>Axe Santé / Lien social : Créer un maillage des acteurs concernés par la santé / le lien social.....</i>	62
9) <i>Axe Santé / Lien social : Favoriser l'accès à l'information sur les risques liés à la santé chez les 16-25 ans.....</i>	62
10) <i>Axe Santé / Lien social : Améliorer la communication auprès des familles : éducation à la santé, accès aux soins, connaissance des lieux.....</i>	62
11) <i>Axe Santé / Lien social : Accompagner l'émergence et le développement des projets des habitants sur l'espace public.....</i>	63
12) <i>Axe Culture / Sport : Favoriser / démocratiser l'accès aux équipements sportifs et culturels des habitants en quartiers prioritaires.....</i>	63
13) <i>Axe Culture / Sport : Renforcer / développer le partenariat entre structures socioculturelles et équipements culturels de la ville.....</i>	64
14) <i>Axe Culture / Sport : Prendre en compte les habitants des quartiers prioritaires dans la programmation culturelle de la ville.....</i>	65

15) Axe Culture / Sport : Investir l'espace public par des activités sportives, de loisirs et culturelles	65
16) Axe Culture / Sport : Proposer / organiser des spectacles sur les quartiers prioritaires ...	65
17) Axe Culture / Sport : Permettre une meilleure connaissance du patrimoine et de l'histoire de la ville.....	66
Pilier Valeurs de la République et citoyenneté.....	66
1) Renforcer les liens parents / écoles	66
2) Sensibiliser les jeunes à la citoyenneté et promouvoir la laïcité.....	67
3) Renforcer la maîtrise de la langue française, de la culture, des institutions.....	67
4) Développer l'implication des habitants dans la vie de leur immeuble et de leur quartier	68
Pilier « Cadre de vie et prévention de la délinquance».....	68
1) Axe Cadre de vie : Conduire une charte d'engagements Etat, bailleurs, commune.....	68
2) Axe Cadre de vie : Assurer la mobilité des habitants des quartiers prioritaires en améliorant certaines liaisons	69
3) Axe Cadre de vie Mettre en place une convention de gestion des attributions des logements sociaux afin de favoriser la mixité sociale	70
4) Axe Prévention : Améliorer le respect de l'espace public	70
5) Axe Prévention : Renforcer / institutionnaliser la coopération entre Commissariat / bailleurs / ville.....	71
6) Axe Prévention : Développer les actions de lutte contre les violences intrafamiliales et violences faites aux femmes.....	71
LE SUIVI ET L'ÉVALUATION.....	72
ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES	73
GLOSSAIRE DES SIGLES	88
SIGNATURE	90
ANNEXE	94

PREAMBULE

La réforme de la Politique de la Ville

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit un nouveau cadre contractuel de la Politique de la ville. Le contrat de ville nouvelle génération succède ainsi aux contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), pour la période 2015-2020.

L'objectif est de définir dans un contrat unique et global, un projet de développement pour chaque quartier prioritaire, afin de réduire les écarts d'évolution entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines, et améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Au travers de cette loi, l'Etat a souhaité établir quatre innovations majeures par rapport aux précédents cycles de la politique de la ville :

- l'élaboration d'un document unique « le contrat de ville » ;
- la refonte de la géographie prioritaire qui concentre l'action sur un nombre réduit de périmètres au niveau national, en prenant en compte un seul indicateur : la concentration de la pauvreté évaluée à partir du revenu médian de la population pour les quartiers de plus de 1 000 habitants ;
- la mobilisation du droit commun qui doit conduire l'ensemble des partenaires à accentuer les moyens investis sur ces quartiers dans le cadre des politiques publiques générales ;
- La co-construction de la politique de la ville avec les habitants des quartiers concernés qui est dorénavant obligatoire avec, notamment, la création de conseils citoyens.

Ce Contrat de ville repose sur quatre piliers :

- le cadre de vie et le renouvellement urbain ;
- le développement de l'activité économique et de l'emploi ;
- la cohésion sociale ;
- les valeurs de la République et la citoyenneté.

Le soutien à la jeunesse, l'égalité entre les hommes et les femmes et la prévention de toutes les discriminations devront être pris en compte dans chacun de ces quatre piliers.

Les modalités de mise en œuvre

Depuis novembre 2014, plusieurs démarches ont été mises en œuvre afin de travailler sur l'élaboration du Contrat de ville avec les partenaires de la Politique de la ville.

Phase 1 - novembre à mars : recensement des données existantes auprès des partenaires et des services municipaux ;

Phase 2 - 27 novembre : deux réunions avec l'ensemble des partenaires (54 personnes présentes) ;

Objectif : obtenir des éléments qualitatifs de diagnostic des territoires concernés (problèmes présents, causes) ;

Phase 3 - décembre / février : ½ journée par pilier avec les partenaires ciblés et des habitants ;

Objectif : définir les principaux enjeux territoriaux et déterminer les orientations stratégiques de chaque thématique.

Phase 4 - avril / mai : le 3 avril, le volet stratégique a été examiné par le comité technique et il a été signé le 27 mai par Monsieur le Maire et Monsieur le Préfet délégué pour l'égalité des chances lors du comité de pilotage.

Phase 5 - mai / septembre : réalisation du plan d'actions.

Les 13 mai et 3 septembre deux réunions avec les partenaires ont eu lieu, afin de définir pour chaque orientation stratégique, les objectifs opérationnels ;

Phase 6 - juin à octobre : formalisation du Contrat de ville par le service politique de la ville / Services de l'Etat – Validation par Monsieur le Maire et Monsieur le Préfet délégué pour l'égalité des chances ;

Phase 7 – 23 novembre : signature du Contrat de ville

PRESENTATION GENERALE

Présentation du territoire

1) Gagny

La commune de Gagny s'étend sur 6,83 km², au sud-est de la Seine-Saint-Denis, en limite de la Seine-et-Marne. Sur les 40 communes du département, elle est placée au 13ème rang pour sa superficie. Elle est entourée par 7 villes : Villemomble et Le Raincy à l'ouest, Montfermeil et Clichy-sous-Bois au nord, Neuilly-sur-Marne au sud ainsi que Gournay-sur-Marne et Chelles à l'est (Seine-et-Marne).

Gagny s'est implantée pour partie sur le coteau bordant le plateau de l'ancienne forêt de Bondy (le plateau de Montfermeil), pour partie sur le bassin alluvial de la Marne. Ville de banlieue à caractère résidentiel, son tissu urbain se compose d'un ensemble de quartiers assez diversifiés qui s'organisent principalement autour de deux axes routiers existant depuis plusieurs siècles : l'un, nord-sud, l'ex RN 370 et l'autre, est-ouest, l'ex RN 302 (longée par la voie ferrée Paris-Strasbourg). Ces quartiers correspondent à trois époques d'urbanisation distinctes et présentent des caractères bien différents : le centre ancien, vestige du bourg rural, les lotissements de l'Epoque, de Maison-Blanche, du Chénay, de la Pointe de Gournay et des Abbesses, qui forment un ensemble exclusivement pavillonnaire au sud de la commune, les secteurs d'habitat collectif, plus récents, éparpillés sur l'ensemble du territoire communal.

En termes de transport, Gagny bénéficie d'une excellente desserte ferroviaire. Deux gares de la ligne RER E sont implantées sur le territoire. Elles permettent un accès direct aux stations Magenta et Hausmann Saint-Lazare à Paris. Dix lignes de bus relient Gagny aux autres villes du département.

La ville de Gagny possède un patrimoine historique : le Château de Maison Blanche et le Château de Montgichet datant du XVIII^e siècle, la Maison Baschet et l'Eglise Saint Germain datant du XIX^e siècle.

La ville possède également des espaces verts et naturels dont deux parcs dédiés à la préservation des espèces et à la biodiversité. Ceux-ci participent à la qualité du cadre de vie des habitants. Ils constituent des lieux de respiration, de détente et de convivialité : l'Acqueduc de la Dhuys, l'Arboretum du bois de l'Etoile, le Lac de Maison Blanche, le Mail du Chénay, le Parc Courbet, le Parc du Château de Maison Blanche, le Parc forestier du Bois de l'Etoile, ou encore le Ru Saint-Roch.

Neuf écoles maternelles et neuf écoles élémentaires publiques accueillent environ 4 359 enfants (chiffres 2014/2015). S'y ajoutent 315 élèves des écoles privées.

La Ville consacre à ses écoles des efforts importants pour assurer aux enfants et aux enseignants de très bonnes conditions de travail.

Enfin, trois collèges publics, un lycée d'enseignement général et un lycée d'enseignement technique permettent aux écoliers gagniniens de poursuivre leur scolarité sur la commune.

C'est à partir de l'entre-deux-guerres que Gagny a connu sa plus forte progression démographique. De 5 920 habitants en 1911, la Ville est passée à 13 485 habitants en 1936, 29 004 habitants en 1962, 35 780 en 1968 pour atteindre 39 636 habitants en 2011, soit une densité de 5 803 personnes au km². Elle est la 17^{ème} commune du département pour l'importance de sa population. 13,5% de la population gabinienne a plus de 65 ans, contre 11% au niveau départemental. La commune abrite 11 006 jeunes de moins de 20 ans, représentant 28% de la population, contre 28,7% dans le département.

L'évolution de l'indice de la jeunesse (rapport du nombre de la population de moins de 20 ans et le nombre de personnes de plus de 60 ans), durant ces 10 dernières années, confirme le rajeunissement de la population communale. Désormais, la commune de Gagny compte plus de deux jeunes de moins de 20 ans pour une personne de plus de 60 ans, alors qu'elle comptait en 1999, un jeune et demi pour une personne de 60 ans et plus.¹.

2) *La géographie prioritaire*

L'article 5 de la loi du 21 février 2014 prévoit que le périmètre d'intervention de la politique de la ville soit défini en retenant le critère du niveau de revenu des habitants. Le seuil des bas revenus applicable au département de la Seine-Saint-Denis est de 12 800 €. Un ensemble continu de carreaux de 200 mètres de côté comptant chacun plus de 1 000 habitants et dont le revenu fiscal par unité de consommation et inférieur à ce seuil constitue un quartier politique de la ville.

Sur Gagny, 2 quartiers sont concernés :

Numéro de quartier	Nom du quartier	Population	Revenu médian
Z 1147	Jean Bouin / Jean Moulin	4880	12 700 €
Z 1148	Les Peupliers	1990	10 500 €

La population en quartiers prioritaires représente 17% de la population gabinienne.

Jean Bouin / Jean Moulin



Jean Moulin

Le quartier Jean Moulin s'inscrit dans la continuité du centre-ville. Il est encadré d'artères importantes, l'ex RN 302 au nord et à l'est, l'ex RN 370 à l'ouest et la voie ferrée au sud.

Il est composé de deux ensembles sociaux d'habitat collectif, l'un appartenant à La sablière : Jean Moulin, 334 logements et l'autre à Immobilière 3F : Jules Guesde, 70 logements. Deux copropriétés de 80 logements y sont également implantées.

Sur la résidence Jean Moulin se trouve des commerces de proximité, une aire de jeux et un terrain multisports. Elle doit faire l'objet durant la période du Contrat de ville, d'un projet de rénovation.

A l'arrière de la rue Jean Moulin, une résidence constituée de deux constructions à R+2, composées de 33 logements, constitue l'hôtel social "Là-bas Tisse".

ATOUS
EQUIPEMENTS

2 groupes scolaires : Emile Cote et Pasteur ;
Proximité quartiers Centre-ville et Jean Bouin.

CADRE DE VIE

Résidence Jean Moulin aérée ;
Terrain multisports et aire de jeux ;
Centre commercial : boulangerie, pizzeria, pharmacie ;
Station essence ;
Réhabilitation de la résidence J. Moulin.

VIE SOCIALE

2 gardiens sur la résidence Jean Moulin et 1 responsable de site ;
1 intervenante sociale tous les 15 jours ;
1 amicale de locataires ;
Des interventions ponctuelles du Centre socioculturel J. Prévert.

ACCESSIBILITE

Ligne 221 de la RATP ;
Arrêt de la navette municipale ;
Proximité de la gare RER E ;
Relié par des artères importantes.

FAIBLESSES
EQUIPEMENTS

Pas d'équipements sportifs et culturels sur le quartier.

CADRE DE VIE

Résidence Jean Moulin :
Occupation de certains halls d'immeubles, de caves, dégradation ;
Peu de contact Commissariat / gardiens ;
Bâti vieillissant, vétusté des logements ;
Fermetures de certains commerces, endettement des autres ;
Terrain multisports : nuisances sonores.

VIE SOCIALE

Des habitants qui restent à mobiliser.

ACCESSIBILITE

/

Sur les résidences appartenant aux bailleurs ICF La Sablière et Immobilière 3F, sur les 379 foyers ayant répondu à l'enquête sur les logements en janvier 2014, 15% sont des ménages composés de 3 enfants ou plus (couples et familles monoparentales). Les enfants de moins de 18 ans représentent 27% des occupants.

Ils sont 64% des foyers à bénéficier de l'aide personnalisée au logement (APL).

Jean Bouin

Situé à environ 2 km du Centre-ville, aux abords de la gare du Chenay-Gagny et en frange des carrières de l'Est, le quartier Jean Bouin regroupe un important ensemble collectif datant des années 90, propriété d'OSICA (résidence Jean Bouin). Il comprend plus de 600 logements sociaux, représentant 50% de l'habitat du quartier.

A la fin des années 80, début des années 90, plusieurs opérations de rénovation urbaine ont été menées avec notamment la démolition complète du centre commercial existant et la reconstruction de locaux commerciaux en rez-de-chaussée à proximité de la gare et entourant la Place Tavarnelle Val Di Pesa.

D'autres bailleurs sociaux sont présents :

- Logirep avec 171 logements locatifs aidés et 98 logements en vente aux occupants ;
- Toit et joie avec 61 logements ;
- Pierres et Lumières avec 49 logements.

En 1988, la gare du Chenay-Gagny a été reconstruite et une sortie donnant directement sur la nouvelle place a été créée. Elle est desservie depuis 1999 par les trains de la ligne E du RER.

En 2000, un nouveau collège (Théodore Monod) permettant d'accueillir les enfants des deux sites prioritaires a été inauguré.

En 2008, 49 logements en PLS (prêt locatif social) situés allée Georges Guyonnet ont été livrés par la société Pierre et Lumières. Par ailleurs, une aire de jeux multisports a été inaugurée.

Entre 2009 et 2015, d'autres équipements et travaux ont été réalisés sur le quartier :

- le centre de loisirs « Les cigales » d'une superficie de 700 m² qui permet l'accueil de 160 enfants âgés de 7 à 12 ans ;
- la maison de la petite enfance apportant 60 places supplémentaires pour l'accueil des tout-petits et accueillant une crèche familiale et le relais d'assistantes maternelles (RAM) ;
- la résidence des Vergers a fait l'objet d'une opération d'acquisition-amélioration ;
- la gare du Chenay-Gagny améliorant son confort et son accessibilité ;
- le stationnement autour de la gare a été renforcé de 53 places ;
- l'installation de trois caméras de vidéoprotection ;
- la déconstruction d'un immeuble situé 3, Place Tavarnelle Val Di Pesa en vue de son nouvel aménagement.

ATOUTS
EQUIPEMENTS

Écoles élémentaires Lavoisier / V. Hugo ;
 École maternelle V. Hugo ;
 Médecine scolaire ;
 Maison de la Petite Enfance ;
 Espace des sports et des associations ;
 Centre de Protection Maternelle Infantile ;
 Salle polyvalente de l'Aréna ;
 Stade Jean Bouin ;
 Stade de l'Est ;
 Piscine ;
 Terrain de tennis ;
 Gymnase V. Hugo ;
 Accueil collectif de mineurs (ACM) les coccinelles ;
 ACM les Cigales ;
 ACM Victor Hugo ;
 Cuisine centrale ;
 A proximité : La poste, Mairie annexe, collège Théodore Monod.

CADRE DE VIE

Terrain multisports et aire de jeux ;
 Commerces de proximité, supermarché ;
 Caméra de vidéoprotection ;
 Bonne relation Commissariat / bailleurs.

FAIBLESSES
EQUIPEMENTS

/

CADRE DE VIE

Problème de stationnement ;
 Occupation de l'espace public (mineurs, jeunes majeurs) ;
 Incivilités, actes de vandalisme et squats en parties communes ;
 Dégradation des biens ;
 Trafic de stupéfiants ;
 Problèmes de propreté, ramassage des ordures, non-respect du tri sélectif ;
 Place Tavarnelle Val Di Pesa ⇨ en cours d'aménagement.

VIE SOCIALE

Absence de réunions de quartier régulière ;
 Présence d'habitants citoyens insuffisante ;
 Absence de médiateurs, éducateurs ;
 Peu d'associations qui sollicitent les subventions Politique de la Ville.

ACCESSIBILITE

Nuisances dues à la station de la gare.

AUTRES

/

VIE SOCIALE

Centre socioculturel J. Prévert – Café citoyen ;

Associations de quartier, amicale de locataires ;

ACCESSIBILITE

Gare SNCF (RER E) ;

Ligne 221 de la RATP + 701 et 623 de Transdev et Noctilien ;

Arrêt de la navette municipale.

AUTRES

Cabinet médical ;

Locaux du bailleur OSICA.

Sur les résidences appartenant aux bailleurs OSICA, sur les 465 foyers ayant répondu à l'enquête sur les logements en janvier 2014, 19% sont des ménages composés de 3 enfants ou plus (couples et familles monoparentales). Les enfants de moins de 18 ans représentent 34% des occupants.

Ils sont 43% des foyers à bénéficier de l'APL.

- **Principaux indicateurs du quartier²**

Tranches d'âge		
	Jean Bouin – Jean Moulin	Gagny
Moins de 15 ans	27 %	22 %
Plus de 60 ans	10 %	18.7 %

² Insee, recensement de la population 2010
Gagny – Contrat de Ville 2015-2020

Composition familiale			
		Jean Bouin - Jean Moulin	Gagny
Familles monoparentales		24.8 %	16.5 %
Ménages personne	composés d'1	29 %	28 %

Taux de chômage			
		Jean Bouin - Jean Moulin	Gagny
Femmes		20.4 %	11.3 %
Hommes		21.7 %	10.8 %

Les Peupliers



Situé à l'Est de Gagny, le quartier Les Peupliers a été créé au cœur de la basse vallée de la Marne en limite de la commune de Chelles. Il est assez éloigné du centre ville et des axes de transports existants. Les tracés historiques parallèles à la Marne ont ainsi été rompus par le découpage parcellaire choisi. L'effet d'isolement a en outre été accentué par le nombre très limité de voies desservant les espaces de circulations internes du quartier.

Le quartier Les Peupliers comprend les groupes d'habitats sociaux gérés par les sociétés Immobilière 3F (cités des Peupliers et Molière), Osica (cité Ronsard) et une centaine de logements non locatifs aidés.

Le site prioritaire a fait l'objet d'une restructuration entre 2008 et 2010, destinée à ouvrir le quartier sur la ville et à instaurer davantage de mixité sociale.

Constitué en partie d'un ensemble immobilier présentant 6 bâtiments collectifs d'habitation, d'un bâtiment à usage commercial et de rangées de boxes, Immobilière 3F a décidé de rénover son patrimoine en démolissant un bâtiment R+5 considéré comme inadapté par sa typologie. En lieu et place, en 2008, a été livrée une nouvelle résidence composée de 3 immeubles collectifs de deux ou trois étages comprenant 46 appartements et 42 maisons individuelles.

Le quartier a également fait l'objet sur 2009 de travaux permettant son désenclavement. Ainsi, deux voies nouvelles ont été créées, l'une le long du groupe scolaire Jules Ferry/Charles Péguy (prolongement de la rue des Epinettes) et l'autre, permettant de relier la rue Roger Salengro et la rue des Epinettes (rue François Mauriac).

Parallèlement, une aire multisports et un espace « jeux d'enfants » ont été créés et le centre socioculturel Les Epinettes s'est installé dans les anciens bâtiments servant à loger les professeurs des écoles.

ATOUS
EQUIPEMENTS

École élémentaire C. Péguy ;
 École maternelle J. Ferry ;
 ACM Jules Ferry ;
 Gymnase Jules Ferry.

CADRE DE VIE

Aire de jeux
 Terrain multisports

FAIBLESSES
EQUIPEMENTS

Absence d'équipements publics.

CADRE DE VIE

Manque de commerces ;
 Foncier vide et disponible.

Résidence des Peupliers : bel ensemble ;
 Espaces verts importants ;
 Locaux destinés au tri sélectif ;
 2 gardiens sur site ;
 Mobiliers et logements renouvelés lors de l'opération de rénovation urbaine.

VIE SOCIALE

Centre socioculturel des Epinettes ;
 Permanence du Point Information Jeunesse (PIJ) ;
 RAM mobile ;
 Amicale de locataires.

ACCESSIBILITE

Lignes 221 et 214 de la RATP ;
 Arrêt de la navette municipale.

VIE SOCIALE

Des habitants qui restent à mobiliser ;
 Absence de tissu associatif ;
 Petite délinquance.

ACCESSIBILITE

Quartier excentré et éloigné du Centre-ville.

- **Principaux indicateurs du quartier**³

	Tranches d'âge	
	Les Peupliers	Gagny
Moins de 15 ans	28 %	22 %
Plus de 60 ans	10 %	18.7 %

³ Insee, recensement de la population 2010
 Gagny – Contrat de Ville 2015-2020

Composition familiale		
	Les Peupliers	Gagny
Familles monoparentales	34.4 %	16.5 %
Ménages composés d'1 personne	25 %	28 %

Taux de chômage		
	Les Peupliers	Gagny
Femmes	19,8 %	11.3 %
Hommes	13.1 %	10.8 %

Sur les résidences appartenant aux bailleurs OSICA et Immobilière 3F, sur les 535 foyers ayant répondu à l'enquête sur les logements en janvier 2014, 20% sont des ménages composés de 3 enfants ou plus (couples et familles monoparentales). Les enfants représentent 23% des occupants.

Un peu moins de la moitié des foyers bénéficient de l'APL.

Etat des lieux de la Politique de la ville

1) Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Analyse physico-financière de la programmation

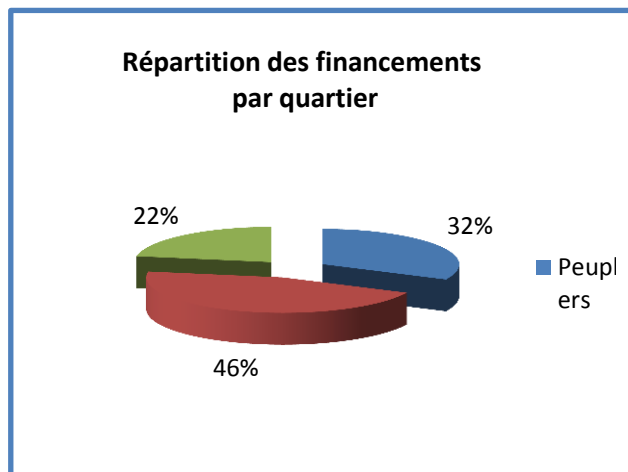
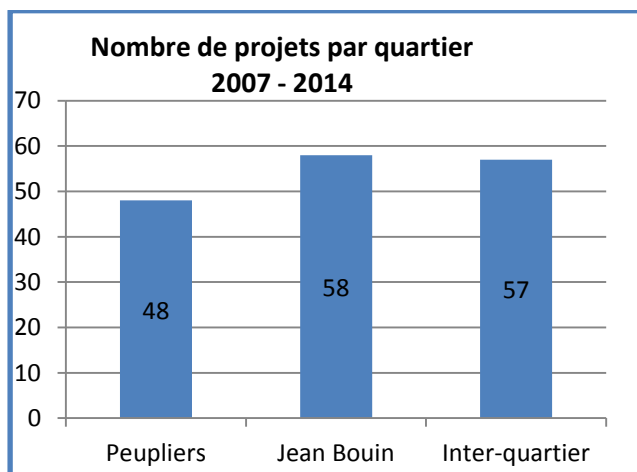
Le 9 mars 2006, le Comité Interministériel à la Ville a mis en place les Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS). « Signés pour trois ans et reconductibles après évaluation, ils permettent la mise en œuvre d'interventions de l'Etat en faveur des territoires les plus en difficultés »⁴. La circulaire du ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique et de la secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville du 8 novembre 2010 a permis de prolonger les contrats urbains de cohésion sociale jusqu'au 31 décembre 2014, dans le cadre de la géographie actuelle.

La ville de Gagny a souhaité s'inscrire sur l'année 2007 pour la première fois dans le dispositif contractuel de la Politique de la Ville, en signant son Contrat urbain de cohésion sociale, le 25 mai 2007. Deux sites étaient concernés :

⁴ Comité Interministériel des Villes – 9 mars 2006

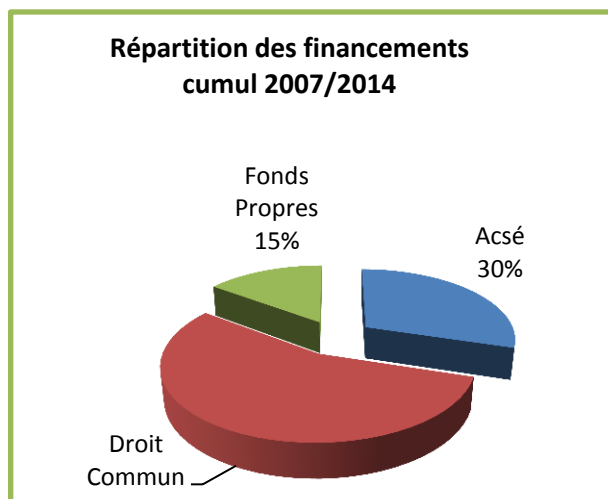
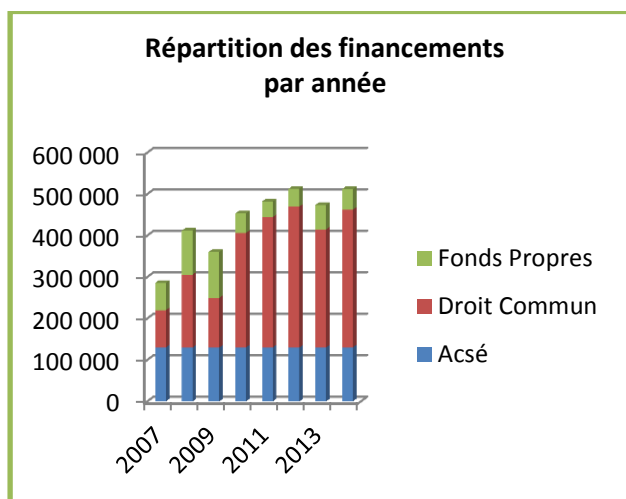
- Jean Bouin ;
- Peupliers.

Au titre de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE), l'Etat consacrait dans le CUCS de la Ville de Gagny, un montant annuel de crédits de 130 000 €. Sur cette période de 8 ans, **168 projets** ont été financés, soit une moyenne de 21 actions par an et une répartition relativement homogène entre les deux quartiers (hors pilotage) :



Cependant cette homogénéité est moins vraie en termes de financements, puisque le site prioritaire Jean Bouin a bénéficié proportionnellement de plus de subventions (+ 122 620 €). Les raisons qui peuvent être évoquées : des actions de plus grandes envergures et des porteurs de projets plus nombreux sur ce territoire.

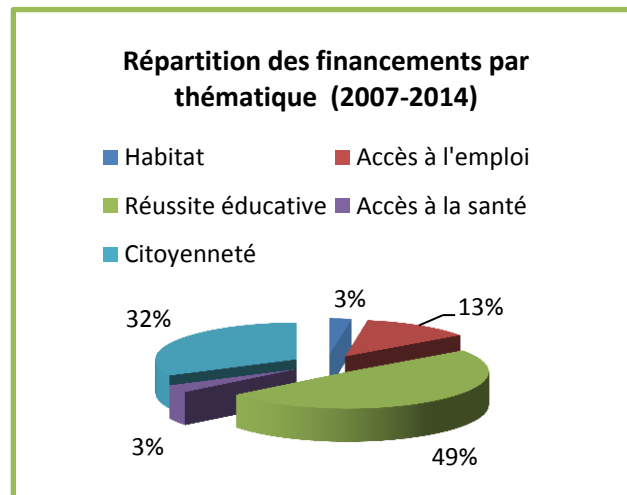
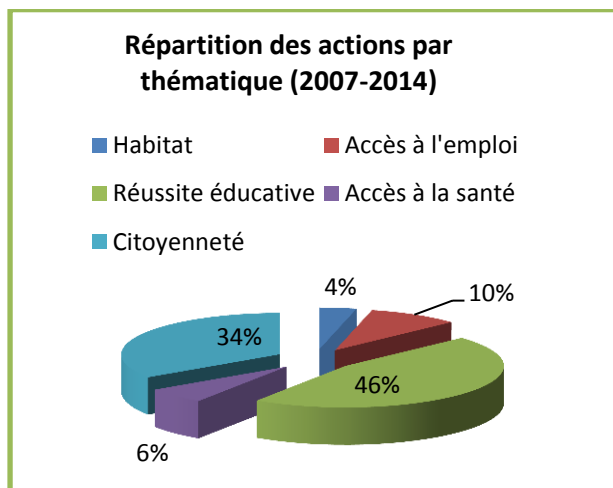
Les différentes circulaires relatives au CUCS précisait que la mobilisation des moyens de droit commun de tous les partenaires devait être un enjeu décisif pour cette contractualisation.



En cumul sur les 8 années, le taux de financement des projets par les subventions CUCS a été de 30%, par des subventions de droit commun 55% et par des fonds propres 15%. A noter, que le droit commun est majoritairement composé des subventions de la ville de Gagny. L'Etat n'a que très occasionnellement financé des actions, via le droit commun.

Le CUCS était centré sur cinq thématiques :

- Accès à l'emploi et développement économique ;
- Amélioration de l'habitat et du cadre de vie ;
- Réussite éducative et égalité des chances ;
- Accès à la santé ;
- Citoyenneté et prévention de la délinquance.



En cumul sur les années 2007-2014, la répartition entre thématique montre principalement que :

- les volets citoyenneté et éducation sont les plus importants en nombre d'actions. Le volet éducation représente la moitié des financements ;
- le volet habitat reste peu investis ;
- les volets santé et emploi ont également été peu investis, du fait de l'absence de porteurs de projets.

b) Analyse thématique de la programmation

Emploi et développement économique

Les actions financées dans le cadre du CUCS n'ont pas permis d'améliorer véritablement la situation d'emploi auprès des habitants des sites prioritaires CUCS : actions peu nombreuses, non pérennes, dont les objectifs n'ont pas tous été atteints.

L'absence de porteurs de projets dont les missions sont orientées vers l'emploi (hormis la Mission Locale) a été un vrai frein dans la mise en œuvre d'actions sur les trois orientations stratégiques suivantes :

- Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes ;
- Remobiliser ou mobiliser les demandeurs d'emploi et personnes en voie d'insertion ;
- Apporter une information de proximité en matière d'emplois et d'insertion professionnelle.

Entre 2007 et 2014, près de 900 personnes ont bénéficié des actions de cette thématique, dont :

- les permanences de la Mission Locale au sein des centres socioculturels ;

- l'aide au financement du BAFA ou du permis de conduire ;
- la formation à l'insertion professionnelle.

Habitat et cadre de vie

Sur les huit années de programmation, le volet Habitat et cadre de vie a occupé au sein du CUCS une place relativement marginale.

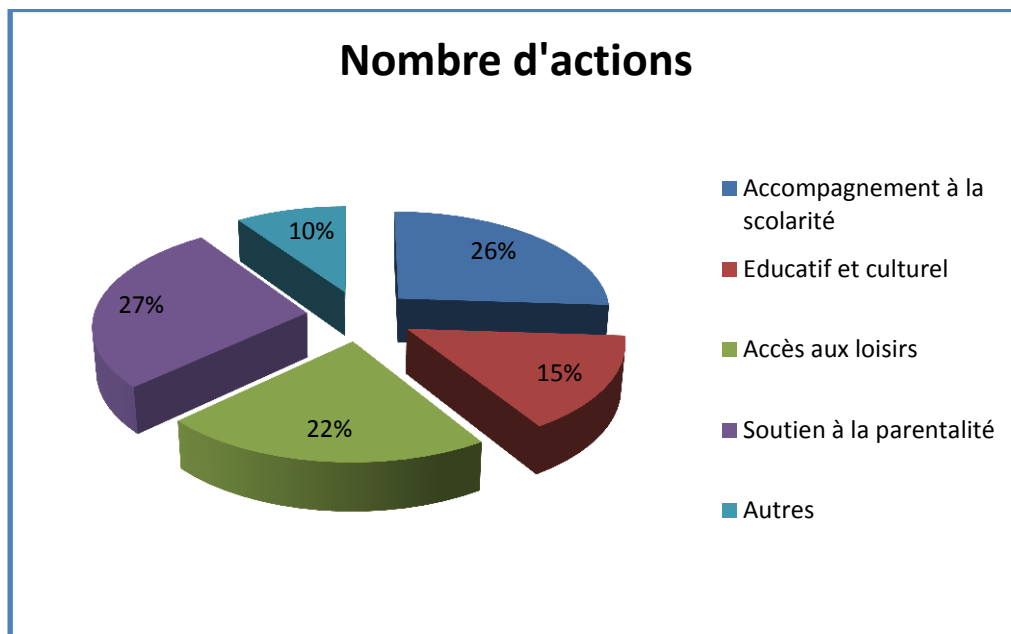
L'absence de Programme de Rénovation Urbaine (PRU) a eu un impact sur la faible part d'investissement de cette thématique. En effet, lors de la mise en place de la rénovation urbaine sur un quartier, des actions à vocation sociale doivent être entreprises auprès des habitants : gestion urbaine de proximité, clause d'insertion...

Les quelques actions mises en place (6) ont concerné principalement l'amélioration de la propreté et l'animation de quartiers.

Réussite éducative et égalité des chances

Pour cette thématique qui a été la plus investie, quatre domaines d'actions peuvent être distingués :

- *l'accompagnement à la scolarité* assuré par les associations. Les objectifs du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) sont d'aider les enfants à accéder au savoir, d'élargir leurs centres d'intérêt, de valoriser leurs acquis et d'accompagner les parents dans le suivi de leur scolarité. Au regard des bilans, les associations respectent ces objectifs, cependant, il est très difficile de dire si, les enfants ont amélioré leurs résultats scolaires et leurs capacités d'apprentissages puisque il n'a pas toujours été mis en place d'indicateurs pouvant le justifier. Près de 590 enfants ont bénéficié des CLAS, dont 93% sont scolarisés sur le site prioritaire Jean Bouin ;
- *les actions dans le domaine éducatif et culturel* telles que la musique, le théâtre, la connaissance des contes et de l'art mises en place par les établissements scolaires. Elles permettent véritablement de développer la culture générale, la curiosité intellectuelle, l'imaginaire, la création artistique des enfants dès leur plus jeune âge. Ces actions ont ciblé 2825 enfants âgés de 3 à 11 ans des établissements primaires des deux sites prioritaires ;
- *les actions menées dans le domaine de l'accès aux loisirs* assurées par les associations. Elles sont peu nombreuses car pour la plupart, elles sont financées dans la thématique « citoyenneté et prévention de la délinquance ». Par ailleurs, elles ont été identiques d'une année sur l'autre. Il n'y a pas eu d'effet d'innovation. Cependant, elles ont attiré de plus en plus de personnes entre 2007 et 2014, pour atteindre un total de 6600 fréquentations ;
- *le soutien à la parentalité*, avec un panel d'actions très différent : groupes de parole, sorties familiales, semaine de la petite enfance, espace de jeux parents-enfants, rencontres thématiques et animations de quartier. A noter, que les actions d'échanges de parole mobilisent principalement des femmes et peu de personnes au regard des animations de quartier et des sorties familiales qui sont très demandées. Au total, plus de 17 000 participations ont été dénombrées lors de la mise en place des différentes activités.



En cumul, entre 2007 et 2014, ce sont les actions d'accompagnement à la scolarité et de soutien à la parentalité qui ont été les plus nombreuses.

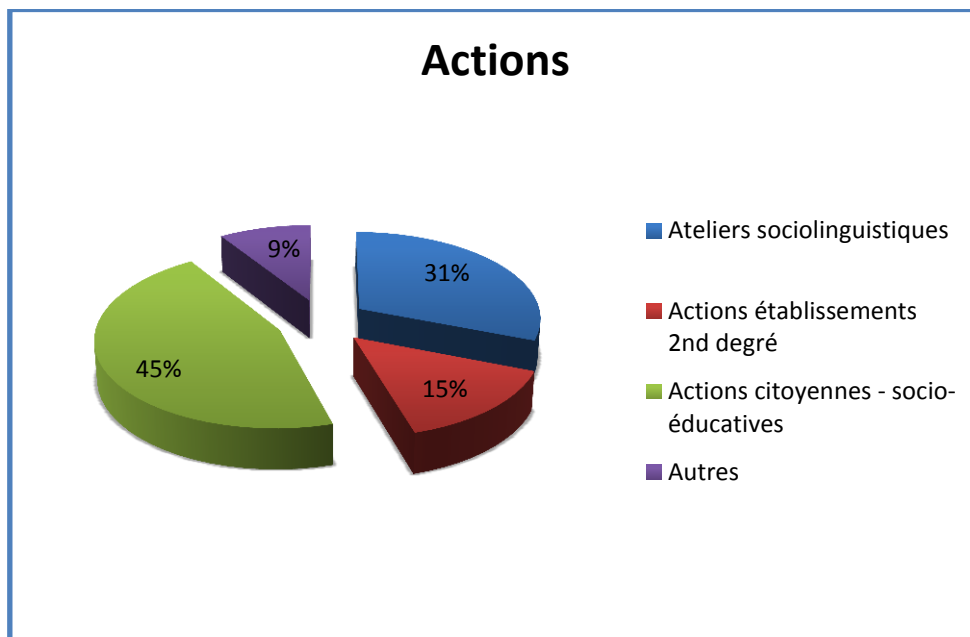
A noter, que c'est également dans cette thématique où les actions ont été les plus pérennes. En moyenne, 5 actions ont été reconduites chaque année.

Citoyenneté et prévention de la délinquance

Trois domaines d'interventions peuvent être distingués car prédominants :

- *Les ateliers sociolinguistiques* menés au sein des deux centres socioculturels répartis sur chaque site prioritaire. Financés tous les ans depuis 2007, ils ont concerné un total de 900 personnes dont une grande majorité de femmes ;
- *Les actions sur la violence, l'éducation au respect et à l'égalité au sein des établissements du 2nd degré* qui sont inscrites dans les objectifs des Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté. Un peu plus de 1500 élèves ont été concernés, principalement des collégiens ;
- *Les actions en direction des jeunes* avec comme objectif d'avoir une accroche nouvelle auprès d'eux. Toutes ces actions sont réalisées dans l'esprit d'un développement de la prévention primaire à caractère éducatif et social et s'adressant à de larges publics. Ce sont près de 1700 jeunes âgés de 12 à 25 ans qui ont bénéficié de ces actions que l'on peut classer sous trois thèmes :
 - Insertion sociale : 12 actions ;
 - Socio-éducative : 11 actions ;
 - Citoyenneté : 2 actions.

Les centres socioculturels et la Mairie de Gagny ont porté ces projets qui ont été les plus nombreux dans cette thématique.



Accès à la santé

Les actions santé ont été ponctuelles et sans relations les unes des autres. On en dénombre 10 sur toute la période.

A plusieurs reprises *via* des réunions organisées par le service politique de la ville, le Centre Municipal de Santé a proposé aux partenaires locaux de les aider dans le montage de leurs actions en matière de santé et / ou de mettre en place des actions de prévention : addictions, bucco-dentaire et nutrition.

Cependant, il a pu être constaté que les établissements scolaires œuvraient déjà sur cette thématique sans financement CUCS. Par ailleurs, les autres porteurs sont plus investis sur les thématiques « réussite éducative et égalité des chances » et « citoyenneté et prévention de la délinquance » qu'ils jugent prioritaires au regard de leurs objectifs.

Seule une action en reconduction a évolué positivement concernant le soutien psychologique des adolescents.

c) Analyse du contrat – Axes transversaux

Dynamique partenariale

La mise en œuvre du CUCS et des programmations annuelles suppose une dynamique partenariale permettant de travailler sur une approche globale des problématiques des sites prioritaires.

Dans le cadre de la convention du CUCS, il était préconisé de mettre en œuvre trois groupes de réflexion « solidarité emploi », « éducation » et « prévention de la délinquance et citoyenneté ». Les deux derniers ont été pilotés dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD). Ils ont permis l'émergence de sept nouvelles actions partenariales.

Concernant la mobilisation de nouveaux acteurs, elle est restée minime. Les porteurs de projets ayant déposé des actions sont restés sensiblement les mêmes sur les huit programmations. Le tissu associatif sur les deux sites prioritaires est pour l'un quasi inexistant (Peupliers), pour l'autre, ne pouvant pas prétendre à une subvention dans le cadre de la politique de la ville. Néanmoins, lorsqu'une association nouvelle émergeait, elle a toujours été soutenue dans le montage de son projet et par l'obtention d'une subvention. On en dénombre six entre 2007 et 2014.

Sur les huit années de mise en œuvre, le CUCS n'est pas apparu comme un espace d'impulsion et de dynamisation du système d'acteurs locaux mais comme un outil permettant à chaque institution d'obtenir des financements complémentaires à leurs actions répondant aux besoins constatés sur les sites prioritaires.

La participation des habitants

La participation des habitants suppose la co-construction, la concertation, la consultation et l'information.

Dans le cadre du CUCS de Gagny, les habitants n'ont été qu'informés. Des renseignements sur la mise en place du dispositif, de certaines actions ont été réalisées au travers de supports de communication ou par les porteurs de projets.

Par ailleurs, Gagny n'a pas mis en place comme sur d'autres villes, le Fonds de Participation des Habitants. Ce dispositif a pour objectif d'inciter les habitants, constitués ou non en association, de construire des microprojets qui contribuent à l'animation de quartier et l'amélioration du cadre de vie.

Néanmoins, pour nombre de projets financés dans le cadre du CUCS et notamment ceux des centres socioculturels, la participation des habitants demeure un objectif central afin de mieux cerner leurs attentes et leurs besoins.

Articulation du CUCS avec les autres dispositifs de la Politique de la Ville

Le CUCS, contrat global, a vocation à intégrer et mettre en cohérence l'ensemble des dispositifs sectoriels qui contribuent à la politique de la ville sur un même territoire. Pour Gagny, il s'agit du :

- Programme de Réussite Educative (PRE) : lors de sa mise en place, le coordonnateur s'est attaché à s'appuyer sur les actions déjà existantes et plus particulièrement celles financées dans le cadre du CUCS ;
- Ville Vie Vacances (VVV) : il contribue à la prévention de l'exclusion et à un égal accès aux loisirs éducatifs et aux vacances des enfants sans activités et/ou en difficultés. Il existait un fort décalage entre le montant de l'enveloppe départementale VVV et le volume des projets déposés par les porteurs. La cohérence entre le CUCS et le VVV devient alors moins aisée puisque le CUCS s'est retrouvé à financer des actions pour les 11 – 18 ans pendant les vacances scolaires ;
- Contrat Local de Sécurité (CLS) nouvelle génération et le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance : plusieurs actions ont émergé dans le cadre des groupes de travail CLSPD. L'enveloppe Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

étant réservée à des actions aux objectifs bien spécifiques, le CUCS a été le principal financeur ;

- Contrat local d'accompagnement à la scolarité : ce dispositif a été pleinement intégré dans la programmation du CUCS ;

- Zone France Urbaine (ZFU) : aucun lien existant du fait des territoires distincts.

Par décret n° 2007-894 du 15 mai 2007 du Ministère de l'Emploi, de la Cohésion Sociale et du Logement, portant délimitation de zones franches urbaines, la ZFU de Clichy-Sous-Bois / Montfermeil a été étendue à la ville de Gagny. Depuis 2007, trente-quatre entreprises ont demandé une attestation justifiant la domiciliation, permettant de bénéficier d'exonérations fiscales et de cotisations sociales.

2) Programme de Réussite Educative

En date du 28 septembre 2012, la labellisation du Programme de Réussite Educative (PRE) a été notifiée par la commission de validation de l'Agence Nationale de la Cohésion Sociale pour l'Egalité des Chances (Acsé).

Le 2 avril, un coordonnateur a été recruté pour mettre en place le dispositif.

Le PRE est effectif depuis septembre 2013. Il a pour but la prise en charge individualisée d'enfants, de 2 à 16 ans, en « fragilité » repérés la plupart du temps en milieu scolaire sur la base de critères multiples (état de santé physique, développement psychique et psychologique, contexte familial, facteurs socio-économiques et environnementaux). Le dispositif repose sur l'idée d'une approche globale des difficultés rencontrées par les enfants et d'une coopération entre les différents acteurs du champ éducatif.

Fonctionnement du Programme de Réussite Educative

Le responsable du service Politique de la ville supervise le coordonnateur dans ses missions d'animation et de coordination du dispositif et de ses instances.

Le coordonnateur est également référent de parcours. A ce titre, il organise et anime les réunions pluridisciplinaires mensuelles de septembre à juin et veille au bon déroulement des parcours décidés par l'équipe pluridisciplinaire.

L'équipe pluridisciplinaire :

Selon les situations étudiées, différentes fonctions/personnes sont représentées lors des réunions pluridisciplinaires mensuelles. Au début de chaque réunion, la charte de confidentialité est signée par toutes les personnes présentes.

Composition de l'équipe pluridisciplinaire et rôle de chacun

La psychologue clinicienne analyse les problématiques psychologiques par rapport aux informations données par le reste de l'équipe et suit les enfants et leurs familles lors des permanences de soutien psychologique.

L'éducation nationale est représentée par les directeurs d'écoles, les psychologues scolaires, les maîtres E et les instituteurs pour le 1^{er} degré et les conseillers principaux d'éducation et les assistants sociaux pour le second degré :

- au niveau scolaire, ils informent du parcours des élèves ;
- au niveau comportemental, ils expliquent la posture de l'enfant à l'école (renfermé, agité...). Ils informent s'il y a eu des sanctions ou des outils de suivi mis en place ;
- au niveau familial, ils donnent des informations sur le rapport des parents à l'école, s'ils connaissent la fratrie. Ils expliquent comment l'école est vécue (ou a été vécue) par les frères et sœurs.

Les associations de quartier :

- par rapport à l'accueil de loisirs : ils informent les partenaires du comportement de l'enfant lors des activités et du rapport qu'ils ont avec les adultes et les autres enfants. Ils alertent également lorsqu'il y a des signes inquiétants (problèmes d'hygiène, vêtements inadaptés à la saison ou à l'activité...);
- par rapport à l'accompagnement scolaire : ils rendent compte à l'équipe pluridisciplinaire des difficultés qu'ils rencontrent : manque de matériel, non-compréhension des leçons, comportement perturbateur, irrégularité... ;
- par rapport à la famille : le personnel du centre indique les relations qu'ils ont avec la famille, comment elle est impliquée dans la vie de leurs enfants.

Lorsque les enfants sont hébergés à l'hôtel social, un éducateur spécialisé vient pour aider l'équipe pluridisciplinaire à mieux comprendre les problématiques de la famille.

Toutes ces informations permettent à l'équipe pluridisciplinaire de comprendre l'enfant dans sa globalité et donc de proposer des actions adaptées constituant le parcours. En parallèle de ces parcours, le partage d'informations permet aux différents partenaires de mieux comprendre l'enfant et ainsi être plus cohérent avec lui.

Les problématiques rencontrées :

Lors de l'analyse des situations, l'équipe pluridisciplinaire rencontre chez les enfants qu'elle accompagne les difficultés suivantes :

Difficultés scolaires :

Beaucoup d'enfants suivis par le PRE ont des difficultés scolaires importantes dues à un manque de stimulation à la maison, un environnement non propice au travail scolaire, une scolarité discontinue.

Les problématiques éducatives :

De nombreux parents sont en difficulté et cela peut se ressentir au niveau éducatif. Leur histoire, leur éducation, les difficultés financières, les relations conflictuelles au sein du couple peuvent

impacter l'éducation que les familles donnent à leurs enfants. Ils expriment souvent à travers leur comportement un mal-être.

Les problématiques sociales :

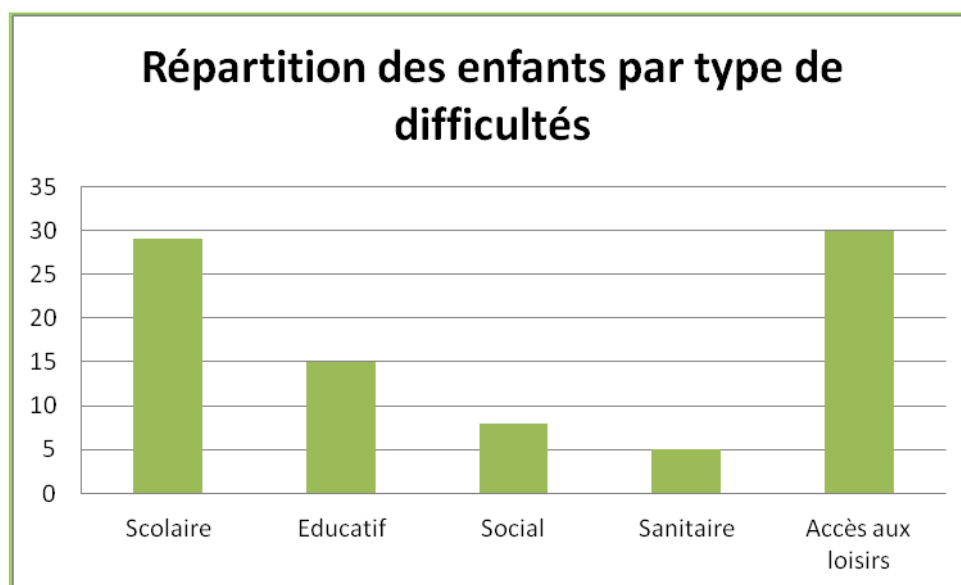
Au niveau social, les familles ont parfois du mal à remplir les dossiers administratifs, elles ne savent pas toujours vers quels services s'orienter et ne sont pas informées de toutes les aides dont elles peuvent bénéficier. En l'absence de travailleurs sociaux dans l'équipe pluridisciplinaire, le référent de parcours oriente les familles vers les services compétents (le Centre Communal d'Action Sociale, les conseillers de la CAF...) s'il ne peut résoudre le problème directement.

Accès aux soins :

Malgré une couverture santé pour 95 % des familles, certains enfants ont des problèmes de santé non traités. Les familles n'ont pas toujours conscience de la nécessité d'une prise en charge médicale. Les difficultés pour obtenir des rendez-vous médicaux en raison de la pénurie de professionnels de santé en Seine-Saint-Denis ne facilitent pas l'accès aux soins.

Accès aux loisirs :

L'accès aux loisirs est également une problématique récurrente dans le PRE. La barrière peut être culturelle ou économique. Souvent les loisirs ne sont pas perçus comme primordiaux pour l'épanouissement de l'enfant. Par ailleurs, au niveau financier, les familles ne sont pas toujours informées des aides possibles pour les loisirs de leurs enfants.



Ces difficultés sont souvent interconnectées, c'est pourquoi, un parcours est le plus souvent composé de deux ou plusieurs actions.

Les actions et les enveloppes dédiées au Programme de Réussite Educative

En fonction des problématiques de l'enfant, l'équipe pluridisciplinaire propose à la famille une ou plusieurs actions qui constituent le parcours.

L'accompagnement psychologique des enfants et des familles :

Une psychologue clinicienne reçoit les enfants et leurs familles tous les mercredis hors vacances scolaires au Centre Municipal de Santé.

Seize familles ou enfants ont été suivis par la psychologue entre 2013 et 2014.

Les principales difficultés rencontrées sont :

- le manque de règles et d'organisation à la maison ;
- des relations fonctionnelles entre enfants et parents au détriment des temps de plaisir ;
- le manque d'estime de soi et d'imagination pour les enfants ;
- les difficultés pour exprimer ses émotions ;
- le manque de communication dans les familles ;
- la difficulté de poser des limites de façon non violentes.

Le rôle de la psychologue est souvent d'aider les familles à s'exprimer et guider les parents dans leur rôle éducatif. La psychologue peut aussi diriger les familles vers des structures plus adaptées.

L'accompagnement à la scolarité :

Trois animateurs ont été recrutés pour soutenir les équipes d'accompagnement scolaire dans les centres socioculturels.

Vingt-cinq enfants ont bénéficié de ces ateliers. En plus de l'aide des animateurs pour les devoirs, les informations délivrées par les institutions scolaires pendant les réunions pluridisciplinaires permettent aux animateurs de cibler l'accompagnement et d'adapter leur pédagogie.

Depuis novembre 2014, deux enfants profitent de l'accompagnement scolaire à domicile avec l'association Arrimage Parcours. Toutes les semaines, un étudiant en éducation spécialisée va au domicile de la famille pour aider l'enfant à faire ses devoirs. Cette action est proposée aux enfants pour qui l'approche collective de l'accompagnement à la scolarité dans les centres socioculturels n'est pas adaptée.

Les ateliers Maternelle :

Ces ateliers sont mis en place au sein des centres socioculturels des Hauts de Gagny et des Epinettes depuis novembre 2014. Pendant une heure trente, toutes les semaines, les enfants de maternelle et leurs parents se rencontrent autour de la lecture d'un conte et d'un temps ludique. Les objectifs sont d'aider les enfants à développer les compétences linguistiques essentielles pour l'entrée en CP et de favoriser leur socialisation.

Cette action a permis d'accéder aux enfants de maternelle peu accompagnés jusqu'alors par le PRE et de travailler de façon plus étroite avec les écoles maternelle.

Les enveloppes Santé et Sport/loisirs/culture financent les soins et les activités extrascolaires.

Evaluation quantitative

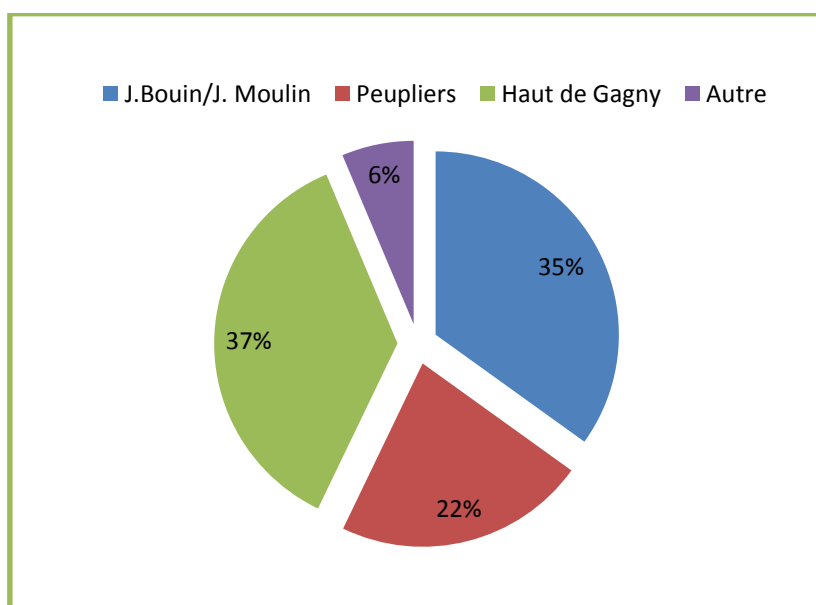
De septembre à décembre 2013, 23 enfants ont bénéficié du dispositif. En 2014, 40 enfants sont entrés dans le programme.

- Répartition des enfants entrés en PRE par âge et par sexe

Tranche d'âge	Sexe	2013	2014	Total
2 - 6 ans	F		2	2
	G	1	6	7
6 - 11 ans	F	3	3	6
	G	9	10	19
11 - 16 ans	F	8	6	14
	G	2	13	15
Total		23	40	63

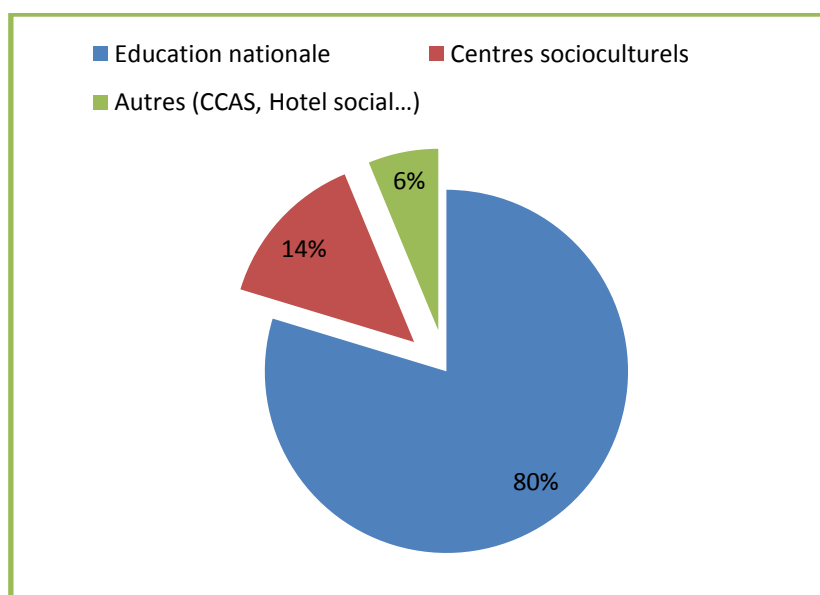
Les enfants de moins de six ans sont peu représentés (neuf enfants). La tranche d'âge des 11 -16 ans est essentiellement constituée d'enfants de 11 ans scolarisés à l'école primaire. Les enfants des écoles élémentaires sont donc sur représentés dans les effectifs du PRE.

- Répartition des enfants par quartiers depuis 2013 :



63% des enfants accompagnés par le PRE habitent dans un quartier Politique de la Ville.

- Répartition par institution repérante :



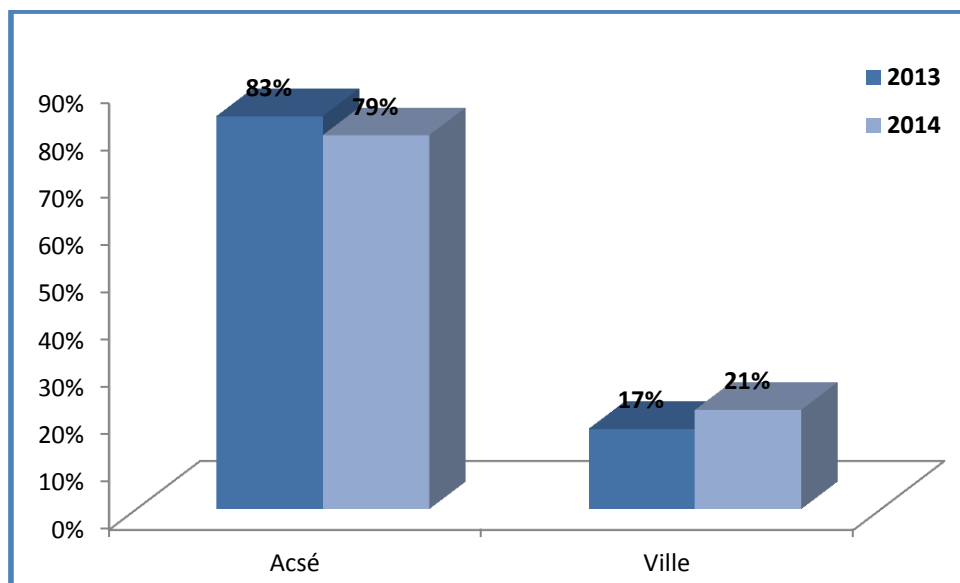
La majorité des enfants sont repérés par l'Education Nationale, suivi des centres socioculturels.

Evaluation financière

- Répartition des postes de dépense et du cofinancement en 2013 et 2014 :

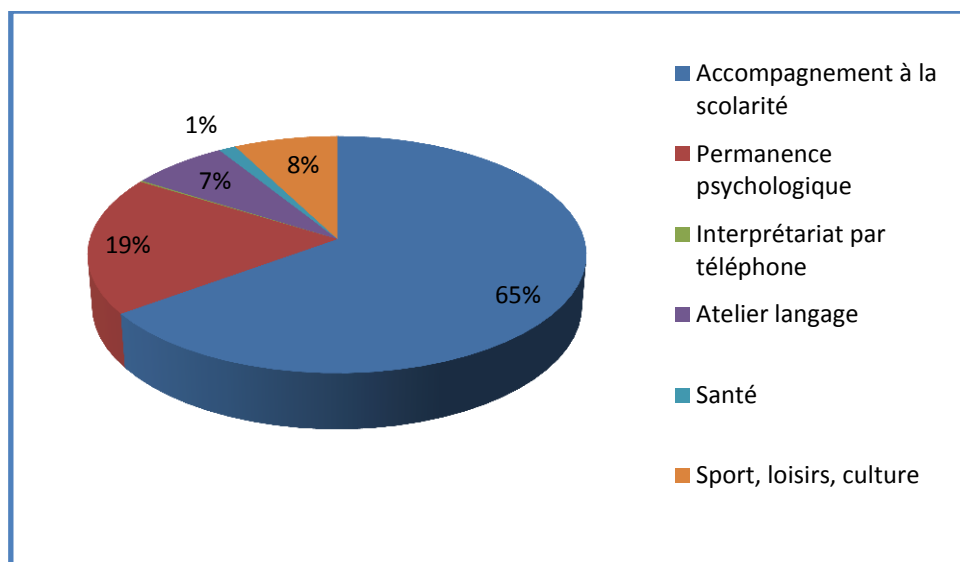
Actions	2013			2014		
	ACSE	Ville	Total	ACSE	Ville	Total
Equipe de pilotage	21063	3610	24673	26414	7412	33826
Equipe pluridisciplinaire			0	689	172	861
Poste informatique		610	610			
Accompagnement à la scolarité	1762	440	2202	8251	2063	10314
Permanence psychologique	778	194	972	2124	531	2655
Interprétariat par téléphone	26	7	33			
Passerelle			0	0	0	0
Atelier langage			0	1094	273	1367
Santé	22	6	28	163	41	204
Sport, loisirs, culture	46	11	57	1126	282	1408
Total	23697	4878	28575	39861	10774	50635

- Répartition des financements entre la ville et l'Acisé (2013 et 2014) :



Entre 2013 et 2014, le financement de l'Acisé a diminué de 4% au profit de la ville. Suite aux objectifs fixés par l'Acisé et un courrier de 2014 du Préfet délégué pour l'égalité des chances, les PRE doivent tendre vers l'objectif chiffré de 20 % de cofinancement, 80% maximum de subvention politique de la ville pour 2015.

- Répartition des actions et des enveloppes (2013 - 2014) :



Dès la mise en place du PRE, le budget a été concentré sur deux priorités : l'accompagnement à la scolarité et la permanence psychologique.

ORGANISATION

Modalités de Pilotage

Le pilotage d'ensemble du Contrat de ville est assuré conjointement par l'Etat, la commune de Gagny et le Conseil citoyen.

Comité de pilotage

Missions : examen et validation des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels, validation des programmations d'actions annuels, suivi et évaluation du Contrat de ville et du Programme de Réussite Educative.

Composition :

- Maire et Adjoint au Maire en charge de la Politique de la Ville ;
- Préfet délégué pour l'égalité des chances ou son représentant ;
- Président du Conseil régional ou son représentant ;
- Président du Conseil départemental ou son représentant ;
- Directeurs des bailleurs signataires ;
- Directeur de la Caisse d'allocations familiales ;
- Directeur de la Caisse des dépôts et consignations ;
- Directeur de la Chambre de commerce et d'industrie de Seine-Saint-Denis ;
- Directeur Pôle emploi ;
- Directeur des services départementaux de l'Education nationale (DSDEN) ou son représentant ;
- Délégué territorial de l'Agence Régional de Santé (ARS) ;
- Représentants des parents d'élèves ;
- Représentants du Conseil citoyen.

Seront invités autant que de besoin, les représentants des services déconcentrés de l'Etat et de la ville.

Animation : ville en lien avec les services de l'Etat.

Fonctionnement : il se réunit 1 fois par an.

1) Comité technique

Missions : propose les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels du Contrat de ville au comité de pilotage, élabore les perspectives d'actions annuelles, statue sur la programmation, synthétise les travaux des différents groupes de travail thématique.

Composition :

- Adjoint au Maire en charge de la Politique de la Ville ;

- Sous-préfet d'arrondissement ;
- Délégué du Préfet ;
- Techniciens des collectivités territoriales (mairie de Gagny, conseil départemental, conseil régional) ;
- Techniciens des services déconcentrés de l'Etat (Direction départementale de la cohésion sociale, unité territoriale de la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement, Pôle Emploi, CAF, DSDEN, ARS...);
- Techniciens des bailleurs signataires ;
- Représentants du Conseil citoyen.

Animation : ville en lien avec les services de l'Etat.

Fonctionnement : il se réunit à maxima 2 fois par an.

2) Commission locale inter-partenaires

Missions : préalablement à la tenue du comité technique de programmation, les porteurs de projets devront présenter leur (s) dossier (s) à la commission locale inter-partenaires (CLIP).

Composition :

- Adjoint au Maire en charge de la Politique de la Ville ;
- Délégué du Préfet ;
- Techniciens Mairie de Gagny ;
- Techniciens des services déconcentrés de l'Etat pouvant être concernés par les actions déposées.

Animation : ville en lien avec les services de l'Etat.

Fonctionnement : il se réunit 1 fois par an.

3) Les groupes de travail thématiques

Missions : les groupes de travail seront organisés autour de trois des quatre piliers du Contrat de ville. Ils intègrent les trois axes transversaux : égalité femme/homme, jeunesse et lutte contre les discriminations et le quatrième pilier « valeurs de la République et citoyenneté ».

Ils seront constitués pour toute la durée du contrat, afin d'impliquer les acteurs concernés dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation du Contrat de ville. Ils serviront également à impulser de nouvelles actions en fonction des orientations stratégiques du contrat.

La composition pourra être différente en fonction de l'objectif de la réunion (formation restreinte ou élargie).

Animation : ville en lien avec les services de l'Etat.

Fonctionnement : ils se réuniront à minima 1 fois par an.

Composition :

- **Groupe thématique « Cohésion sociale »**

Ville de Gagny	<p>Elu en charge de la Politique de la ville et des Affaires scolaires et périscolaires</p> <p>Elu en charge de l'enfance, la jeunesse</p> <p>Elu en charge des solidarités, des séniors</p> <p>Elu en charge de la santé, de la culture</p> <p>Directeur général adjoint des services</p> <p>Service Politique de la Ville</p> <p>Service Enfance Jeunesse</p> <p>CCAS</p> <p>Service des Sports</p> <p>Responsables bibliothèque, conservatoire et théâtre</p>
Services de l'Etat	<p>Direction départementale de la cohésion sociale</p> <p>Bureau de la cohésion sociale et territoriale</p> <p>Délégué du préfet</p>
Services des collectivités territoriales	<p>Service social départemental</p>
Associations et partenaires locaux	<p>Centre socioculturel Jacques Prévert</p> <p>Centre socioculturel des Epinettes</p> <p>Confédération syndicale des familles</p> <p>Collèges Pablo Neruda et Théodore Monod</p> <p>Lycées Gustave Eiffel et Jean-Baptiste Clément</p> <p>Inspecteur de l'Education Nationale</p> <p>Délégués des parents d'élèves</p> <p>Hôtel social Là Bas-Tisse</p> <p>Caisse d'allocations familiales</p> <p>Centre d'information et d'orientation</p>

	Associations de quartier nouvellement créées Représentant Conseil citoyen
--	--

- **Groupe thématique « Cadre de vie et prévention de la délinquance »**

Ville de Gagny	Elu en charge de la Politique de la ville et Prévention de la délinquance, Sécurité Elu en charge du logement Elu en charge du cadre de vie Directeur général adjoint des services Service Politique de la Ville Service du tri sélectif Service Propreté
Services de l'Etat	Direction régionale et interdépartemental de l'hébergement et du logement Bureau de la cohésion sociale et territoriale Délégué du préfet Délégué cohésion Police / Population
Services des collectivités territoriales	Service habitat - Conseil régional
Associations et partenaires locaux	Représentants bailleurs sociaux : Immobilière 3F, Osica, ICF La Sablière, Toit et Joie, Logirep, Pierre et Lumières Commissariat de Gagny Transporteurs : SNCF, Transdev', RATP Association GPCV Amicales de locataires Centre socioculturel Jacques Prévert Centre socioculturel des Epinettes Représentant Conseil citoyen

- **Groupe thématique « développement économique et emploi »**

Ville de Gagny	<p>Elu en charge de la Politique de la ville</p> <p>Elu en charge du développement économique, de l'emploi de la formation</p> <p>Directeur général adjoint des services</p> <p>Service Politique de la Ville</p> <p>Service Maison de l'Emploi</p> <p>Relais RSA</p> <p>Point Information Jeunesse (PIJ)</p>
Services de l'Etat	<p>Unité territoriale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi</p> <p>Bureau de la cohésion sociale et territoriale</p> <p>Délégué du préfet</p> <p>Chambre de commerce et d'industrie de Seine-Saint-Denis</p> <p>Caisse de dépôts et consignations</p> <p>Pôle emploi</p>
Services des collectivités territoriales	<p>Service formation - Conseil régional</p> <p>Service insertion par l'emploi – Conseil départemental</p>
Associations et partenaires locaux	<p>Mission locale</p> <p>Lycée Jean-Baptiste Clément</p> <p>Centre d'information et d'orientation</p> <p>Centre socioculturel Jacques Prévert</p> <p>Centre socioculturel des Epinettes</p> <p>Association Nitramenco</p> <p>Représentant Conseil citoyen</p>

Participation des habitants

Sur Gagny, les pratiques et les initiatives participatives sont marginales.

Sur le quartier Jean Bouin, depuis 2014, le centre socioculturel Jacques Prévert a mis en place le Café citoyen.

Il s'agit d'un projet articulé autour d'un lieu de rencontre pour chacun des habitants. Un lieu où l'on peut simplement venir rompre son isolement et venir prendre un café, un lieu où l'on se rencontre et, plus ponctuellement, où l'on débat de problématiques de société. L'accès au Café associatif citoyen est ouvert à tous.

Ponctuellement, la mairie de Gagny met en place des réunions publiques sur des thèmes précis : Plan Local d'Urbanisme (PLU), travaux sur la ville.

1. *Le Conseil citoyen*

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, crée les conseils citoyens. Ils doivent permettre de conforter les dynamiques citoyennes existantes et de garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes, en garantissant la place des habitants dans toutes les instances du Contrat de ville, en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants.

Un Conseil citoyen pour les deux quartiers prioritaires sera mis en œuvre. Il sera constitué de moitié des habitants, et de l'autre moitié d'acteurs locaux de chaque quartier prioritaire.

MISSIONS	<p>Favoriser l'expression des habitants et usagers aux côtés des acteurs institutionnels ;</p> <p>Proposer des initiatives animées par les habitants, les associations et les acteurs locaux dans le but de mettre en place des actions concrètes dans des domaines aussi variés que le cadre de vie, l'éducation, l'emploi, la petite enfance, la promotion de la citoyenneté ;</p> <p>Participer à la programmation des actions, le suivi et l'évaluation du Contrat de ville ;</p> <p>Elaborer et conduire, à leur initiative des projets s'inscrivant dans le cadre des objectifs fixés par le Contrat de ville ;</p> <p>Porter le Fonds de participation des habitants (FPH) et le Fonds</p>
-----------------	---

	d'initiative associative (FIA).
MISE EN PLACE	<p>Réunions publiques sur chaque quartier pour faire connaître le Conseil citoyen ;</p> <p>Tirage au sort sur une liste de volontaires pour les habitants ;</p> <p>Appel à candidatures pour les représentants d'associations et les acteurs locaux ;</p> <p>6 membres « habitants » : 2 Jean Bouin, 2 Jean Moulin, 2 Les Peupliers ;</p> <p>6 membres « associations et acteurs locaux » (tirage au sort si le nombre de volontaires excède la part réservée à ce collège) ;</p> <p>Un total de 24 habitants seront tirés au sort (en cas de désistement et pour les suppléances);</p> <p>Parité femmes / hommes.</p>
STATUT	Associatif
FINANCEMENT	<p>Contrat de ville</p> <p>Mairie de Gagny</p>

La première année de mise en œuvre devra permettre de constituer le collectif en association, d'élaborer une charte de fonctionnement et de prévoir les besoins en moyens financiers.

La deuxième année sera consacrée à la mise en place du Fonds de participation des habitants et du Fonds d'initiative associative.

A l'issue de ces deux années de mise en œuvre, un renouvellement partiel des membres du Conseil citoyen sera prévu afin d'y intégrer les personnes les plus éloignées des instances de concertation classiques.

CADRE STRATEGIQUE

Pilier « Développement économique et emploi »

Ce pilier ambitionne de réduire l'écart de taux d'emploi entre les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les autres territoires : aide à l'emploi des jeunes, soutien à l'entrepreneuriat, réduction des freins d'accès à l'emploi.

1) *Inégalités majeures des territoires*

Les données mobilisées sont des données à l'Iris. A noter que le quartier prioritaire Jean Moulin – Jean Bouin représente 27.7% de l'Iris n° 0106 et 71.9% de l'Iris n°0107. Le quartier prioritaire Les Peupliers correspond à 100 % de l'Iris n°0116.

Emploi

Sur Gagny, le taux de chômage des hommes et des femmes (15 à 64 ans) est plus élevé sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il est par ailleurs, bien au dessus de la moyenne communale et de l'unité urbaine de Paris.

- **Taux de chômage**

Iris	Taux femmes	Taux hommes
Iris n° 0106 (J. Bouin – J. Moulin)	24.3%	23.1%
Iris n° 0107 (J. Bouin – J. Moulin)	16.5%	20.3%
Iris n° 0116 (Les Peupliers)	19.8%	13.1%
Gagny	11.3%	10.8%
Unité urbaine de Paris	11.7%	11.2%

Source : Insee, recensement de la population 2010

Concernant le taux d'emploi des 15 à 24 ans, il est plus élevé pour les hommes que pour les femmes. Ainsi, sur le quartier Les Peupliers, 35.4% des hommes de 15 à 24 ans sont sans emploi contre 33 % des femmes. Cette différence est encore plus marquante sur le quartier Jean Bouin / Jean Moulin :

- **Taux d'emploi des 15 à 24 ans**

Iris	Taux femmes	Taux hommes
Iris n° 0106 (J. Bouin – J. Moulin)	28.1%	34.7%
Iris n° 0107 (J. Bouin – J. Moulin)	28.8%	35.6%
Iris n° 0116 (Les Peupliers)	33%	35.4%
Gagny	31.7%	33.7%
Unité urbaine de Paris	31.3%	32.1%

Source : Insee, recensement de la population 2010

La part des non diplômés sur les deux quartiers est très importante au vu de la moyenne communale.

- **Part des non diplômés**

Iris	Taux femmes	Taux hommes
Iris n° 0106 (J. Bouin – J. Moulin)	29.8%	23.1%
Iris n° 0107 (J. Bouin – J. Moulin)	23.1%	30.9%
Iris n° 0116 (Les Peupliers)	32.2%	27.9%
Gagny	17.8%	19,4%
Unité urbaine de Paris	17.2%	18%

Source : Insee, recensement de la population 2010

Le chiffre le plus flagrant concerne les femmes du quartier Les Peupliers. Ainsi, elles sont 32.2% de femmes de plus de 15 ans ayant achevé leur scolarité sans diplôme.

Développement économique

Concernant le développement économique, le nombre d'entreprises pour 1 000 habitants sur la ville de Gagny est de 38, contre 57 en Seine-Saint-Denis et 75 en Île-de-France. Le secteur d'activité le plus représenté est celui des commerces et des transports.

Pour favoriser le développement économique dans les quartiers, une vingtaine de zones franches urbaines ont vu leur périmètre élargi. Ainsi, par décret n° 2007-894 du 15 mai 2007 du Ministère de l'Emploi, de la Cohésion Sociale et du Logement, portant délimitation de zones franches urbaines, la ZFU de Clichy-sous-Bois / Montfermeil a été étendue à la ville de Gagny.

Fin 2012, on enregistrait 48 entreprises. Depuis le 1^{er} janvier 2015, un nouveau dispositif appelé Territoires entrepreneurs est applicable sur les territoires des ex-ZFU.

2) Enjeux territoriaux

Dans le domaine de l'Emploi, les offres de services proposées par Pôle emploi, la Mission Locale et la Maison de l'Emploi doivent être analysées dans un objectif de lisibilité et de complémentarité.

Néanmoins, certains publics, notamment ceux des quartiers prioritaires ne viennent pas jusqu'aux institutions. Au regard du diagnostic partagé, il est possible de définir 4 enjeux :

L'emploi des jeunes	<p>Manque de qualification ;</p> <p>Langages, attitudes, savoir-être ;</p> <p>Difficulté à accéder au marché du travail et à se stabiliser dans l'emploi ;</p> <p>Difficulté à trouver un employeur dans le cadre d'une formation en alternance ;</p> <p>Accès aux emplois saisonniers.</p>
Réduction des freins à l'emploi	<p>Transport / aides à la mobilité ;</p> <p>Manque d'informations relatives aux droits et aux dispositifs existants ;</p> <p>Garde des enfants en bas âge ;</p> <p>Discrimination (femme, lieu d'habitation, patronymique) ;</p> <p>Etat sanitaire / estime de soi – confiance en soi.</p>
Mobilisation des publics les plus éloignés de l'emploi :	<p>Manque de qualification / niveau de formation faible ;</p> <p>Problème linguistique / bureautique ;</p> <p>Mobilité / autonomie.</p>

Soutien au développement économique	<p>Manque de commerces dans les quartiers prioritaires ;</p> <p>Informations ponctuelles sur la création d'entreprises ;</p> <p>Réforme de l'apprentissage – PME de Gagny.</p>

3) *Orientations stratégiques*

Objectifs découlant des enjeux :

Développer l'employabilité et l'emploi des personnes éloignées du marché du travail en levant les freins identifiés ;

Apporter une information de proximité sur les offres de service de droit commun ;

Soutenir l'accès des jeunes (scolarisés ou non) à l'emploi et à la formation ;

Soutenir la création d'activités ;

Attirer et soutenir les projets garantissant l'attractivité des quartiers politique de la ville et du territoire entrepreneur.

4) *Mobilisation des politiques de droit commun*

Ville de Gagny

La Maison de l'Emploi est un service municipal qui a pour vocation de recevoir le public gabinien de 26 ans et plus pour toute démarche liée à l'emploi. Différents services sont proposés :

- accueil individualisé sans rendez-vous : pour construire et bénéficier d'un accompagnement sur son projet professionnel ;
- ateliers collectifs : curriculum vitae – lettre de motivation, simulation d'entretien ;
- espace emploi : il représente à la fois un centre de ressources documentaire, un espace collectif d'animation et un espace informatique à disposition du public inscrit soit à la Mission Locale, soit à la Maison de l'Emploi.

En 2014, sur les 447 personnes inscrites à la Maison de l'Emploi et habitant dans les quartiers politique de la ville, 230 étaient actives. 84% sont issus du quartier Jean Bouin.

Dans les mêmes locaux, se trouve l'antenne de Gagny de la Mission Locale (intercommunalité avec Villemomble et les Pavillons-sous-Bois). Association loi 1901, elle est financée par des subventions publiques (Ville, Etat, Région, Conseil Départemental). 9.4% de l'ensemble des produits de fonctionnement de la structure proviennent d'une subvention versée chaque année par la ville de Gagny.

Cette structure accueille les jeunes de 16 à 25 ans, non-scolarisés et non-étudiants habitant la ville souhaitant mettre en œuvre un projet professionnel. Elle propose :

- un accueil téléphonique et physique quotidien ;
- un suivi individualisé et personnalisé tout au long du parcours professionnel ;
- des ateliers collectifs réguliers: élaboration du curriculum vitae, lettre de motivation, entraînement aux entretiens, objectif recrutement ;
- des actions de recrutement ou d'information (journées thématiques, Forums, etc).

La Mission Locale est aussi active du côté de l'emploi. Pour cela, elle a un chargé de projet emploi depuis 2015 qui rencontre les employeurs, les conseille sur les aides à l'embauche, met en place des recrutements et diffuse les offres d'emploi auprès des conseillers qui relayeront et veilleront à la préparation opérationnelle des jeunes candidats.

En 2014, 95 personnes habitant les quartiers en politique de la ville étaient actives et suivies par la Mission Locale. 35 jeunes ont eu un ou plusieurs contrats.

Services de l'Etat

Dans le cadre de la Convention signée entre le ministère de la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social (30 avril 2013), ce dernier s'engage à :

- Garantir une mobilisation des leviers d'accès à l'emploi des résidents des quartiers prioritaires : contrats aidés et dispositifs d'aide à l'emploi ;
- Permettre l'élévation des niveaux de qualification dans les quartiers prioritaires en visant les jeunes à un premier niveau de qualification : écoles de la 2^{ème} chance, établissement public d'insertion de la défense, contrat d'apprentissage ;
- Compenser les obstacles spécifiques à l'insertion professionnelle par un accompagnement spécifique du public : parrainage, contrat d'insertion dans la vie sociale ;
- Favoriser la création d'entreprises par des résidents des quartiers prioritaires.

Dans le cadre de la convention signée entre le ministère de la Ville et le ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme (décembre 2013), ce dernier s'engage notamment à promouvoir la formation en alternance, à renforcer l'accompagnement des habitants à la création d'entreprises et à renforcer les implantations commerciales dans les quartiers prioritaires.

Par ailleurs, le Gouvernement a reconduit les ZFU sur la durée des contrats de ville, tout en transformant le dispositif afin de renforcer la création d'activités et d'emplois :

- Les entreprises se créant ou s'implantant en Territoires entrepreneurs (ex-ZFU) et ayant un impact sur l'emploi des résidents des quartiers prioritaires bénéficieront d'une exonération d'impôts sur les bénéfices ;
- Tous les commerces de proximité installés dans l'un des 1300 quartiers prioritaires bénéficieront d'une nouvelle exonération portant sur les impôts locaux.

Pôle emploi

L'agence Pôle emploi de Clichy-sous-Bois suit les demandeurs d'emploi inscrits et résidant à Gagny, personnalise l'offre de service mobilisée, et met notamment en place l'accompagnement intensif des publics en ayant le plus besoin. Elle accompagne les entreprises dans leur recrutement, mobilise les dispositifs d'aide à l'embauche. En outre, pour compléter son offre de services, Pôle emploi a signé des conventions de partenariat avec des structures telles que Nos Quartiers ont des Talents, l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE).

Pilier « Cohésion sociale »

Le pilier « cohésion sociale » vise à réduire la pauvreté, à tisser le lien social et à renforcer la solidarité entre les générations. Elle assure un investissement dans les domaines de la petite enfance, de l'éducation, de l'accompagnement à la parentalité, de l'accès aux soins, de la culture et du développement des activités physiques et sportives⁵.

1) Inégalités majeures des territoires

Au regard de la composition des familles, sur les résidences Jean Moulin et Jules Guesde, il s'agit essentiellement de ménages composés de 1 ou de 2 personnes. Ils représentent 54% des locataires.

Parallèlement, sur le quartier Les Peupliers, les ménages composés de 3 personnes ou plus représentent 55% des locataires.⁶

La part des familles monoparentales sur les deux sites prioritaires est de 28.3% (16.5% sur Gagny)⁷.

Par ailleurs, sur le quartier Jean Moulin – Jean Bouin entre 25 et 30% des allocataires CAF ont un revenu constitué d'au moins 50% de prestations sociales. Ils sont entre 30 et 35% sur le quartier Les Peupliers. Corrélativement, ils sont entre 25 et 30% à percevoir le Revenu de solidarité active (RSA) sur les deux quartiers.

⁵ Circulaire du premier ministre du 30 juillet 2014 sur l'élaboration des contrats de ville nouvelle génération.

⁶ Enquête sur l'occupation des logements sociaux : I3F (2014) et ICF La Sablière.

⁷ Insee, recensement de la population 2010.

Sur la résidence Jean Moulin, ils sont 44 % à bénéficier d'une aide personnalisée au logement.

Sur Les Peupliers, Jean Moulin – Jean Bouin, la population est jeune. Alors que les habitants des quartiers prioritaires représentent 19 % des gabiens, les enfants scolarisés en primaire représentent 36 % des effectifs totaux (1551 enfants scolarisés sur 4277).

2) Enjeux territoriaux

Au regard du diagnostic partagé, différents domaines ont été dégagés : l'éducation, l'accès aux soins, à la culture et le développement des activités physiques et sportives.

Lien social / santé :	<ul style="list-style-type: none"> Liens intergénérationnels, le vivre ensemble, la coopération ; Mobilité des habitants des sites prioritaires ; Lutte contre l'isolement des personnes âgées ; Bien-être des enfants et des adolescents ; Accès à l'information sur les risques liés à la santé chez les 16-25 ans ; Communication auprès des familles : éducation à la santé, accès aux soins, connaissance des lieux.
Éducation / citoyenneté :	<ul style="list-style-type: none"> Réussite scolaire ; Aide à la fonction parentale ; Mutualisation des actions orientées sur les liens parents /enfants ; Lien écoles / parents / enfants.
Culture / sport	<ul style="list-style-type: none"> Médiation culturelle pour pallier le manque d'infrastructures culturelles et sportives sur les quartiers ; Programmation culturelle plus diversifiée ; Activités sportives et culturelles sur les quartiers, en accès

	libre.
--	--------

3) *Orientations stratégiques*

Lien social / Santé :

Créer un maillage des acteurs concernés par la santé / le lien social ;

Favoriser la mobilité des habitants ;

Accompagner l'émergence et le développement des projets des habitants sur l'espace public ;

Renforcer le lien social et intergénérationnel ;

Favoriser l'accès à l'information sur les risques liés à la santé chez les 16-25 ans ;

Améliorer la communication auprès des familles : éducation à la santé, accès aux soins, connaissance des lieux.

Éducation / citoyenneté :

Ces orientations prennent en compte le projet éducatif territorial de la ville.

Lutter contre le décrochage scolaire ;

Améliorer le climat scolaire en réalisant un travail autour de la notion de coopération (au sein et en dehors des établissements scolaires) ;

Soutenir les parents dans leur fonction éducative et dans leur implication dans la réussite scolaire de leurs enfants ;

Favoriser le bien-être des 3-16 ans ;

Développer les différentes priorités d'intervention du Programme de Réussite Educative ;

Améliorer l'information sur les activités éducatives proposées par la ville.

Culture / sport :

Faciliter / démocratiser l'accès aux équipements sportifs et culturels des habitants en quartiers prioritaires ;

Renforcer / développer le partenariat entre structures socioculturelles et équipements culturels de la ville ;

Prendre en compte les habitants des quartiers prioritaires dans la programmation culturelle de la ville ;

Proposer / organiser des spectacles sur les quartiers prioritaires ;

Investir l'espace public par des activités sportives, de loisirs et culturelles ;

Permettre une meilleure connaissance du patrimoine et de l'histoire de la ville.

4) *Mobilisation des politiques de droit commun*

Ville de Gagny

La ville de Gagny participe à un large panel d'activités sur le temps scolaire et périscolaire en mettant à disposition du personnel et des structures municipales, en assurant le transport, ou encore en participant financièrement. Tout ceci se fait en lien avec le projet éducatif territorial de la ville.

Sur le temps scolaire, la ville de Gagny, via ses services, propose aux établissements du 1^{er} degré, des actions dans les domaines de l'environnement, l'éducation civique, la prévention, l'art, la culture et le sport.

Sur le temps périscolaires, différents services sont mis en place en primaire :

- les accueils pré scolaires de 7h00 à 8h20 ;
- la restauration scolaire : 2400 demi-pensionnaires ;
- la pause méridienne de 12h00 à 14h05. Un temps d'ateliers ludiques et récréatifs, organisés et encadrés par des animateurs est proposé aux enfants demi-pensionnaires ;
- les études dirigées et les accueils post scolaires de 16h00 à 19h00.

Sur le temps extrascolaire, les accueils collectifs de mineurs sont mis en place, les mercredis et pendant les vacances scolaires.

La ville propose une offre culturelle au travers de trois structures et de grands rassemblements festifs et conviviaux (fêtes des vendanges, lacustres, de la nature, journées du patrimoine...) :

- le théâtre André Malraux offre 689 places pour le spectacle et héberge un cinéma art et essai ;
- la bibliothèque Georges Perec offre un très large choix d'ouvrage pour ses quelques 6600 abonnés qui la fréquentent, dont 2 558 jeunes de 0 à 14 ans ;
- le conservatoire François-Joseph Gossec propose différentes sections d'enseignement : musique, danse et arts plastiques. 830 élèves étaient inscrits en 2014/2015.

Parallèlement, la ville dispose depuis 2012, d'un Point Information Jeunesse.

La pratique sportive est encouragée par une politique municipale dynamique menée à travers son école de perfectionnement qui permet aux jeunes gabiens de 7 à 10 ans de pratiquer une activité sportive, 2 après-midis par semaine.

La modernisation des équipements constitue également une priorité afin de permettre aux Gabiniens de pratiquer un large choix d'activités sportives. Ainsi, sur le secteur Jean Bouin :

- l'ancien terrain de football stabilisé a été transformé en gazon synthétique (2015) ;
- les courts de tennis couverts font l'objet d'une modernisation (2015).

A proximité du collège Pablo Neruda, le gymnase va être complètement rénové (2015/2016). Quant au collège Théodore Monod, ses élèves pourront pratiquer le judo avec un gymnase entièrement neuf.

En matière de santé, le Centre Municipal de Santé assure au quotidien un service de soins de proximité et de qualité, ouvert à tous. Il propose des consultations sur rendez-vous de médecine générale et spécialisée, des soins infirmiers, un service dentaire et met en place ponctuellement, sur demande, des actions de prévention.

La municipalité a toujours soutenu la vie associative et notamment, les deux centres socioculturels présents sur les quartiers en Politique de la ville. Chaque année, près de 412 000 € sont versées à ces deux structures.

Services de l'Etat

- **Lien social / Santé**

L'objectif régional, partagé entre l'Agence régionale de la santé et les politiques publiques de l'Etat, est la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, l'amélioration de l'accès aux droits et aux soins, le renforcement des initiatives de prévention.

- **Education / citoyenneté**

Dans le cadre de la Convention signée entre le ministère de la Ville et le ministère de l'Education nationale et de la réussite éducative (7 octobre 2013), ce dernier s'engage notamment à organiser la scolarisation des enfants de moins de 3 ans dans les quartiers prioritaires, affecter prioritairement des emplois médico-sociaux, soutenir l'implication des parents dans les parcours scolaires en développant de nouvelles formes de coopération, soutenir les dispositifs concourant à la réussite éducative comme le PRE.

- **Culture / sport**

Dans le cadre de la Convention signée entre le ministère de la Ville et le ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative (4 avril 2013), ce dernier s'engage notamment à :

- Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive : les projets financés par les crédits du

centre national pour le développement du sport devront prendre en compte les habitants des quartiers politique de la ville ;

- Inciter un accompagnement des acteurs du sport par les conseillers techniques sportifs de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.
- Renforcer l'engagement des jeunes : la part des jeunes bénéficiant du service civique devra progresser.

Dans le cadre de la Convention signée entre le ministère de la Ville et le ministère de la Culture et de la Communication (5 mars 2014), ce dernier s'engage à faciliter l'accès à l'art et à la culture, une mobilisation des équipements culturels notamment au travers de différents dispositifs dont :

- l'appel à projet de la Direction régionale des affaires culturelles « culture et lien social » ;
- les résidences territoriales d'artistes en établissement scolaire ;
- les portes du temps.

Pilier « Cadre de vie et prévention de la délinquance »

Cette thématique consiste à améliorer de façon concrète la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires. Les contrats de ville programmeront les créations de nouveaux équipements, l'installation de nouvelles activités dans le quartier, la mise en place d'une gestion urbaine de proximité. Ils détailleront les initiatives prises pour l'amélioration des relations entre la police et la population, comme les actions de médiation ou de prévention situationnelle⁸.

1) *Inégalités majeures des territoires*

- Cadre de vie

Sur les quartiers en politique de la ville, la part de logements locatif aidé calculée par rapport aux résidences principales est très importante. Elle est comprise entre 50 et 75 % pour le quartier Jean Moulin – Jean Bouin et entre 75 et 100 % pour le quartier Les Peupliers. A noter, que sur la ville de Gagny, le chiffre est de 22.8%.

Jean Moulin

En pieds d'immeubles, sur le front bâti de la résidence Jean Moulin, se trouve une galerie de commerces de proximité : pharmacie, pizzeria et boulangerie. A proximité, une station-service est également installée.

Les équipements proches sont les établissements scolaires : les groupes scolaires Emile Cote et Louis Pasteur, l'Arena (complexe sportif) et la Maison de la petite enfance.

Les transports en commun desservent le quartier avec un arrêt de bus RATP (221).

⁸ Circulaire du premier ministre du 30 juillet 2014 sur l'élaboration des contrats de ville nouvelle génération.

Jean Bouin

Le quartier Jean Bouin se distingue des deux autres car de nombreux équipements y ont été construits : stade et autres équipements sportifs, accueils collectifs de mineurs, Maison de la Petite Enfance, centre socioculturel, PMI, institut médico-pédagogique, collège, groupe scolaire.

Par ailleurs, il est bien desservi en matière de transports notamment par la gare de Chénay–Gagny avec le RER E. En termes de desserte de bus, plusieurs arrêts des lignes de la RATP et de Transdev' se trouvent à proximité du quartier.

La gare a permis de développer quelques équipements commerciaux sur la Place Tavarnelle Val Di Pesa, tandis qu'un supermarché de proximité est installé au cœur du quartier. Un pôle médical est également implanté et comprend des médecins généralistes, des podologues et des infirmières.

Les Peupliers

Sur le quartier Les Peupliers, un groupe scolaire, un gymnase et un centre socioculturel constituent les équipements du quartier. Les commerces et les services y sont inexistant.

En termes de transports en commun, le quartier est desservi par quatre lignes de bus RATP (221, 214, 113 et Noctilien).

- Prévention de la délinquance

Concernant les chiffres de la délinquance et plus précisément, les atteintes aux biens et aux personnes, le quartier Les Peupliers est faiblement touché. Même si la cité est géographiquement isolée, sa situation fait l'objet d'un contrôle attentif. Par ailleurs, il est constaté un noyau d'une quinzaine de délinquants qui sévit en dehors du quartier et de la commune.

Pour le quartier Jean Moulin – Jean Bouin, qui est desservi par une gare SNCF, les vols et les agressions sont prédominants au regard des autres infractions. Ils représentent 70% des faits commis sur le quartier. Parallèlement, des squats de halls, du trafic de stupéfiants et du stationnement gênant sont régulièrement constatés sur certains sites du quartier.

2) Enjeux territoriaux

Cette thématique consiste à améliorer de façon concrète la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires. Ainsi, dans le cadre du diagnostic partagé différents points ont été mis en avant au travers des questions de propreté, d'amélioration de la tranquillité publique, du stationnement ou encore de la circulation.

<p>Sécurité et tranquillité publique</p>	<p>Sentiment d'insécurité ;</p> <p>Violences physiques et verbales ;</p>
---	--

	Trafic de stupéfiants sur l'un des sites.
Non-respect de l'espace public et incivilité	<p>Squats des parties communes ;</p> <p>Occupation de l'espace public (mineurs, jeunes majeurs) ;</p> <p>Incivilités et actes de vandalisme en parties communes ;</p> <p>Dégradation des biens sur l'espace public ;</p> <p>Trouble à l'ordre public ;</p> <p>Problèmes de propreté, ramassage des ordures sur l'un des sites ;</p> <p>Non-respect du tri sélectif.</p>
Valorisation / occupation de l'espace public	<p>Manque de civisme, de respect de l'espace public ;</p> <p>Manque d'aires de jeux sur certains sites ;</p> <p>Manque de lieux de vie ;</p> <p>Aménagement de la Place Tavarnelle Val Di Pesa.</p>
Renforcement des valeurs citoyennes des habitants	<p>Absence de lien social ;</p> <p>Égoïsme et indifférence entre voisins ;</p> <p>Habitants n'appellent pas la police ;</p> <p>Difficulté pour transmettre des valeurs citoyennes.</p>
Désenclavement des quartiers et stationnement	<p>Epaves – véhicules ventouses ;</p> <p>Non-respect du code de la route ;</p>

	Problème de stationnement sur le quartier Jean Bouin ; Isolement géographique sur l'un des sites.
Violences conjugales et intrafamiliales	Manque de réponses pénales ; Manque d'informations sur les droits et devoirs de chacun.

3) *Orientations stratégiques*

Ces orientations prennent en compte le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et découlent des enjeux ci-dessous :

Améliorer la gestion urbaine de proximité et le respect de l'espace public (propreté, encombrants, tri sélectif, dégradation du mobilier urbain) ;

Renforcer / institutionnaliser la coopération entre Commissariat / Bailleurs / Ville ;

Assurer la mobilité des habitants des quartiers prioritaires en améliorant certaines liaisons ;

Conduire à une charte d'engagements Etat, bailleurs, commune sur la qualité de service aux habitants ;

Mettre en place une convention de gestion des attributions des logements sociaux afin de favoriser la mixité sociale ;

Développer les actions de lutte contre les violences intrafamiliales et violences faites aux femmes.

4) *Mobilisation des politiques de droit commun*

Ville de Gagny

Véritable projet de territoire, le Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration, doit permettre un développement durable de la ville. A Gagny, les objectifs retenus par la municipalité sont notamment de :

- Répondre à la diversité des besoins en logement ;

- Poursuivre le traitement qualitatif des espaces publics ;
- Faciliter le recours aux modes de déplacement alternatifs à l'automobile.

Concernant le logement, l'objectif est d'assurer la production de logements locatifs aidés, en réponse aux dispositions de la loi ALUR, à savoir l'obligation d'atteindre 25% de logements d'ici 2025 (23% actuellement). Il s'agit de bien les répartir à l'échelle de la ville, tout en diversifiant l'offre aux besoins des familles et des jeunes actifs.

Concernant les déplacements, la ville projette notamment : le développement d'une voie dédiée pour la ligne de bus 221, un réseau de liaisons douces. Un plan local de stationnement sera élaboré afin d'organiser autrement l'offre.

Entre 2015 et 2017, différents travaux sont programmés :

- restructuration de la place Tavarnelle Val Di Pesa pour la sécuriser (fin 2015) ;
- programme de voirie et d'éclairage public sur l'avenue Ronsard ;
- extension de la vidéo protection (2016/2017).

Parallèlement, la ville continuera sa politique de prévention de la délinquance au travers d'un nouveau plan local qui prendra en compte, d'une part le diagnostic du Contrat de ville, d'autre part, les trois programmes d'actions de la stratégie nationale (2013/2017), à savoir :

- les jeunes exposés à la délinquance ;
- la tranquillité publique ;
- la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales, et l'aide aux victimes.

Ainsi, elle continuera d'accueillir au sein de ses services municipaux, des majeurs condamnés à une peine de Travail d'Intérêt Général (TIG), dispositif mis en place depuis 2010.

Services de l'Etat

Dans le cadre de la Convention signée en le ministère de la Ville et le ministère délégué des Transports (7 juin 2013), ce dernier s'engage à mobiliser les autorités organisatrices de transports afin d'améliorer la desserte des quartiers prioritaires et les services à la mobilité des habitants des quartiers.

Dans le cadre de la Convention signée entre le ministère de la Ville et le ministère de l'Intérieur (27 septembre 2013), ce dernier s'engage notamment à améliorer le lien entre la police et la population, à renforcer et adapter l'action des services de police dans les quartiers, à réduire les phénomènes de délinquance dans les quartiers.

Dans le cadre de la Convention signée entre le ministère de la Ville et le ministère de la Justice (8 juillet 2013), ce dernier s'engage à conforter la justice de proximité, prévenir la récidive, mobiliser

l'action pénale contre les phénomènes de délinquance propres aux quartiers de la politique de la ville, lutter contre les discriminations.

Dans le cadre de la Convention signée entre le ministère de la Ville et le ministère des Droits des femmes (21 mai 2013), ce dernier s'engage à s'assurer de l'accès aux femmes des quartiers prioritaires aux actions d'information sur le droit des femmes.

Bailleurs sociaux

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de février 2014 et la loi de finances 2015 ont confirmé le maintien de l'abattement de 30% sur la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dont bénéficient les bailleurs sociaux pour les logements situés en quartier prioritaire de la politique de la ville, en contrepartie de la mise en œuvre d'actions contribuant à améliorer la qualité de services aux locataires. Auparavant, ce dispositif ne concernait que les Zones urbaines sensibles.

Cette abatement de la TFPB est subordonné à la signature par les organismes HLM du contrat de ville, et à la transmission annuelle des documents justifiant du montant et du suivi des actions entreprises en contrepartie de l'abattement, à compter de 2016 et jusqu'en 2020.

Ces actions doivent faire l'objet d'une convention d'engagements entre l'Etat, la commune et les organismes HLM. Afin de simplifier la démarche, l'Etat propose d'élaborer une charte de gestion urbaine de proximité unique.

Elle permettra d'assurer la cohérence et la complémentarité des actions menées par la ville et les différents bailleurs concernés :

- ICF La Sablière ;
- Immobilière 3F ;
- Logirep ;
- OSICA ;
- Pierre et Lumières ;
- Toit et Joie.

Elle sera élaborée en deux temps :

- Fin de l'année 2015 : signature du cadrage communal (méthodologie, gouvernance, modalités de suivi et principaux enjeux). Le co-pilotage de l'élaboration de ce document pourra être assuré par la commune et les services de l'Etat en partenariat avec l'Agence Régionale HLM Ile-de-France (AORIF) et les bailleurs sociaux.
- Au premier semestre 2016 : réalisation des diagnostics par quartiers, définition des priorités d'interventions triennales et construction des programmes d'actions. Des représentants des locataires seront associés à cette démarche.

Pilier « Valeurs de la République et citoyenneté »

Suite à l'annonce de la secrétaire d'Etat chargée de la Politique de la ville, les contrats de ville doivent s'appuyer sur un quatrième pilier « valeurs de la République et citoyenneté ».

Il a pour ambition de contribuer au resserrement du lien social, de valoriser les initiatives en matière de prévention, de tolérance, de lutte contre les inégalités, de citoyenneté, de laïcité.

Tout en étant un enjeu central des thématiques transversales du Contrat de ville, elles complètent les orientations des autres piliers.

1) Enjeux territoriaux

Valeurs de la République et citoyenneté	<p>Maitrise de la langue française, de la culture, des institutions ;</p> <p>Transmission des valeurs citoyennes et de laïcité / respect de l'institution école ;</p> <p>Maintien d'une mixité sociale dans les écoles des quartiers prioritaires ;</p> <p>Renforcement des valeurs citoyennes des habitants ;</p> <p>Réduction des freins à l'emploi : discrimination (femme, lieu d'habitation, patronymique).</p>
--	--

2) Orientations stratégiques

Objectifs découlant des enjeux :

Renforcer la maitrise de la langue française, de la culture, des institutions ;

Sensibiliser les jeunes à la citoyenneté et promouvoir la laïcité ;

Veiller au maintien d'une mixité sociale au sein des écoles primaires des quartiers prioritaires et au sein des collèges ;

Renforcer les liens parents / école ;

Développer l'implication des habitants dans la vie de leur immeuble et de leur quartier ;

Développer l'employabilité et l'emploi des personnes éloignées du marché du travail en levant les freins identifiés notamment ceux liés à la discrimination.

LES OBJECTIFS OPERATIONNELS 2015/2016

Les objectifs opérationnels sont déclinés annuellement. Ils permettent de définir le plan d'actions au travers de l'appel à projets lancé chaque année.

Pilier « Développement économique et emploi »

1) Axe Emploi : Développer l'employabilité et l'emploi des personnes éloignées du marché du travail en levant les freins identifiés.

Cadre d'actions

Le Pôle emploi propose et souhaite renforcer des services particulièrement adaptés aux problématiques rencontrées par les demandeurs d'emploi des quartiers en politique de Ville, tels que :

- le Club Ambition Réussite, qui s'adresse aux jeunes, de moins de 35 ans, ayant des problèmes d'accès à l'emploi stable ;
- des modalités de recrutement alternatif afin de lutter contre les discriminations à l'embauche et promouvoir l'égalité, à l'instar des outils que sont la Méthode de Recrutement par Simulation et le webdating (recrutement à distance avec des demandeurs d'emploi préparés).

Travailler en fonction des freins détectés et plus particulièrement auprès du public féminin éloigné du marché de l'emploi ;

Partenaires

Pôle emploi, Mission Locale, Maison de l'emploi, Réseau des entreprises locales, associations locales.

Publics cibles

Personnes cumulant les freins périphériques les éloignant du marché du travail, domiciliés dans les quartiers de la politique de la ville.

Dispositifs et sources de financement

Contrat de ville, Pôle emploi.

2) Axe Emploi : Apporter une information de proximité sur les offres de service de droit commun

Cadre d'actions

• Informer les habitants des quartiers en politique de la ville en s'appuyant sur les professionnels des structures locales :

- Former une personne relais sur chaque structure partenaire sur l'offre digitale et l'Emploi store développés par Pôle emploi,
- Organiser une meilleure connaissance mutuelle des offres de service de chaque structure ;
- Mettre en place de personnes relais sur l'offre de services de Pôle emploi au sein de structures de la ville de Gagny.

• Sortir les demandeurs d'emploi de l'isolement en les rendant plus autonomes, et notamment en mettant en place des ateliers de « dématérialisation » dans les salles multimédias des centres socioculturels, assurés par les relais formés par Pôle Emploi .

• Informer les entreprises locales aux rencontres sur le thème du recrutement, afin d'apporter une information sur les services de Pôle emploi d'aide au recrutement, les contrats aidés et les différents dispositifs d'aide à l'embauche.

Partenaires

Centres socioculturels, Pôle emploi, Mission Locale, Maison de l'Emploi.

Publics cibles

Personnes à la recherche d'un emploi et domiciliées dans les quartiers en politique de la ville.

Dispositifs et sources de financement

Pôle emploi, Contrat de ville, Mairie de Gagny.

3) Axe Emploi : Soutenir l'accès des jeunes à l'emploi et à la formation

Cadre d'actions

• Promouvoir l'alternance auprès des entreprises locales ;

• Lutter contre le déficit de réseau par la mise en place de parrainage ;

• Promouvoir les contrats destinés à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes (emplois d'avenir, contrats starter, contrats de génération) ;

• Maintenir et développer les actions à destination des jeunes favorisant une 1^{ère} expérience dans le monde du travail : forum jobs d'été, Bafa citoyen, Chantier jeune, Engagé pour le permis, immersions (période de mise en situation en milieu professionnel).

Partenaires

Pôle emploi, Mission Locale, Mairie de Gagny (Espace Ressources Jeunesse, Politique de la Ville), réseau d'entreprises locales, Centres socioculturels.

Publics cibles

Jeunes 16-25 ans.

Dispositifs et sources de financement

Pôle emploi, Contrat de ville, Mairie de Gagny, Centres socioculturels.

4) Axe Développement économique : Soutenir la création d'activités

Cadre d'actions

- S'appuyer sur les premiers accueils au sein des structures (Mission locale / Maison de l'emploi...);
- Orienter le public intéressé via des réunions d'informations collectives avec le dispositif « PACE » (plan d'accès aux créateurs d'entreprises);
- Mobiliser l'offre de services dans le Pôle emploi en lien avec la création d'entreprises pour les habitants en quartiers politique de la ville :
 - ✓ Ateliers « créer son entreprise pourquoi pas ? », « organiser son projet de création ou de reprise d'entreprises »;
 - ✓ Prestations EPCRE (Evaluation Préalable à la Création ou à la Reprise d'Entreprise) et OPCRE (Objectif Projet Création ou Reprise d'Entreprise);
- Renforcer le lien avec des acteurs qui ont pour missions d'accompagner les demandeurs d'emploi porteurs de projet de création d'activité.

Partenaires

Pôle emploi, Chambre de commerce et d'industrie de Seine-Saint-Denis, Mission locale, Maison de l'emploi, entreprises locales, structures intervenant dans le champ de l'accompagnement à la création d'entreprise.

Publics cibles

Habitants des quartiers en politique de la ville désireux de créer leur activité et particulièrement les femmes.

Dispositifs et sources de financement

Pôle emploi, Contrat de ville, Mairie de Gagny.

5) Axe Développement économique : Attirer et soutenir les projets garantissant l'attractivité des quartiers politique de la ville et du territoire entrepreneur

Cadre d'actions

- En lien avec la Chambre de commerce et d'industrie de Seine-Saint-Denis :
 - Maintenir ses activités en faveur des quartiers prioritaires, et notamment la « ZFU-Territoire

- Entrepreneur » ;
- Contribuer aux actions de marketing territorial ;
 - Accompagner les entreprises du territoire de Gagny.

- Créer un état des lieux des disponibilités foncières et de la typologie des commerces sur les QPV ;
- Recenser les besoins auprès du « Conseil citoyen ».

Partenaires

Chambre de commerce et d'industrie de Seine-Saint-Denis, réseau d'entreprises locales, association de commerçants « Gagny Entreprendre », Mairie de Gagny, Conseil citoyen, Pôle emploi.

Publics cibles

Entreprises sur les quartiers en politique de la ville et en Territoire Entrepreneur.

Dispositifs et sources de financement

Mairie de Gagny.

Pilier « Cohésion sociale »

1) Axe Education / Réussite scolaire : Lutter contre le décrochage scolaire

Cadre d'actions

- Pérenniser les dispositifs tels que Accompagnement des collégiens temporairement exclus, Programme de réussite éducative, Contrat local d'accompagnement à la scolarité, Point écoute jeunes ;
- Développer les actions partenariales favorisant la réussite de tous les élèves ;
- Promouvoir et soutenir la réunion d'orientation post 3^{ème} dans les établissements scolaires ;
- Accompagner les situations de re-scolarisation entre établissements scolaires ;
- Faire intervenir un club de prévention dans les quartiers en QPV.

Partenaires

Centre d'information et d'orientation, Centres socioculturels, Mairie de Gagny : Espace Ressources Jeunesse, politique de la ville, collèges, écoles, chefs d'établissement et Inspecteur de l'Education Nationale de circonscription du 1^{er} degré, Caisse d'allocations familiales,

Publics cibles

Enfants de 3 à 16 ans.

Dispositifs et sources de financement

Mairie de Gagny, Conseil départemental, Caisse d'allocations familiales, Agence régionale de la santé, Contrat de ville, Programme de Réussite Educative.

2) Axe Education / Réussite scolaire : Améliorer le climat scolaire en réalisant un travail autour de la notion de coopération

Cadre d'actions

• Développer l'accompagnement individualisé des élèves (ex : tutorat), le tout en lien avec les établissements ;

• Accentuer les actions au sein des établissements (hors temps scolaire) afin de :

- Favoriser le bien-être à l'école ;
- Agir contre les violences entre élèves / les violences sexistes / gérer les conflits ;
- Vivre avec les règles ;
- Accepter les différences ;
- Promouvoir l'égalité filles/garçons.

Partenaires

Centres socioculturels, Mairie de Gagny : Espace Ressources Jeunesse, politique de la ville, collèges, écoles, chefs d'établissement et Inspecteur de l'Education Nationale de circonscription du 1^{er} degré, associations (CIDFF, théâtre forum...)

Publics cibles

Enfants de 3 à 16 ans.

Dispositifs et sources de financement

Mairie de Gagny, Conseil départemental, Contrat de ville, Programme de Réussite Educative, Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

3) Axe Education / Réussite scolaire : Soutenir les parents dans leur fonction éducative et dans leur implication dans la réussite scolaire de leurs enfants

Cadre d'actions

• Proposer les dispositifs « Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants » / « la mallette des parents » ;

• Assurer la médiation entre les institutions et les parents au travers de personnes relais ;

• Maintenir les actions existantes dans le cadre de cette orientation et assurer une complémentarité.

Partenaires

Mairie de Gagny : politique de la ville, collèges, écoles, chefs d'établissement et Inspecteur de l'Education Nationale de circonscription du 1^{er} degré, tissu associatif.

Publics cibles

Parents.

Dispositifs et sources de financement

Mairie de Gagny, Contrat de ville, Programme de Réussite Educative, Caisse d'allocations familiales.

4) Axe Education / Réussite scolaire : Développer les différentes priorités d'intervention du Programme de Réussite Educative

Cadre d'actions

Les actions devront être axées sur :

- la prévention de l'échec et du décrochage scolaire ;
- le bien-être des enfants et des adolescents ;
- le soutien à la parentalité ;
- l'épanouissement de l'enfant par la pratique d'une activité culturelle, sportive ou de loisirs.

Partenaires

Caisse des écoles publiques de Gagny, Mairie de Gagny : service politique de la ville, collèges, écoles, chefs d'établissement et IEN de circonscription du 1^{er} degré, Centres socioculturels ;

Publics cibles

Enfants de 3 à 16 ans.

Dispositifs et sources de financement

Mairie de Gagny, Contrat de ville, Programme de Réussite Educative, Caisse d'allocations familiales, Agence régionale de la santé.

5) Axe Education / Réussite scolaire : Favoriser le bien-être des 3-16 ans

Cadre d'actions

- Proposer des locaux et des espaces adaptés aux enfants pour jouer, se détendre ;
- Travailler en partenariat sur la mise en place d'actions dans les thèmes suivants : l'alimentation, le bien-être affectif des enfants, l'activité sportive, les addictions...

Partenaires

Mairie de Gagny : service politique de la ville, centre municipal de santé, tissu associatif.

Publics cibles

Enfants de 3 à 16 ans.

Dispositifs et sources de financement

Mairie de Gagny, Contrat de ville, Agence régionale de la santé, Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA).

6) Axe Santé / Lien social : Favoriser la mobilité des habitants

Cadre d'actions

- Proposer des navettes gratuites lors d'événements se déroulant sur la ville (ex : journée du patrimoine, forum des associations) ;
- Augmenter la fréquence de certaines lignes de bus des transporteurs ;
- Proposer des ateliers mobilité en partenariat avec les transporteurs (ex : savoir lire une carte, utiliser les distributeurs de tickets, comprendre la signalétique).

Partenaires

Mairie de Gagny : Centre technique municipal, Centres socioculturels, transporteurs ;

Publics cibles

Habitants à faible mobilité

Dispositifs et sources de financement

Mairie de Gagny, transporteurs.

7) Axe Santé / Lien social : Renforcer le lien social et intergénérationnel

Cadre d'actions

- Développer les rencontres intergénérationnelles d'échanges et de partage (ex : ateliers lecture et jeux, commémoration...).

Partenaires

Foyer pour séniors (La Cerisaie), Centres socioculturels (accueils collectifs de mineurs).

Publics cibles

Séniors, enfants de 6 à 11 ans.

Dispositifs et sources de financement

Contrat de ville.

8) Axe Santé / Lien social : Créer un maillage des acteurs concernés par la santé / le lien social

Cadre d'actions

- Réaliser des fiches techniques par structure ;
- Développer les lieux d'échanges interprofessionnels.

Partenaires

Acteurs locaux concernés par ces deux thématiques

Publics cibles

Acteurs locaux concernés par ces deux thématiques

Dispositifs et sources de financement

/

9) Axe Santé / Lien social : Favoriser l'accès à l'information sur les risques liés à la santé chez les 16-25 ans

Cadre d'actions

- Proposer des conférences / débats, des réunions d'information sur les thématiques, telles que :
 - comportements à risque (pratiques addictives, troubles alimentaires) ;
 - mal-être, souffrance psychique ;
 - jeunes en situation de vulnérabilité.

Partenaires

Mairie de Gagny : centre municipal de santé, Mission locale, lycées, Planning familial.

Publics cibles

Jeunes âgés de 16 à 25 ans

Dispositifs et sources de financement

Mairie de Gagny, Contrat de ville, Agence régionale de la santé, Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA).

10) Axe Santé / Lien social : Améliorer la communication auprès des familles : éducation à la santé, accès aux soins, connaissance des lieux.

Cadre d'actions

- Proposer des rencontres entre partenaires pour une meilleure connaissance des missions de chacun et afin de mieux diffuser l'information auprès des habitants ;

- Améliorer la signalétique de certains lieux ;
- Indiquer dans le futur guide de la ville et de la jeunesse les informations liées à cette thématique.

Partenaires

Partenaires de la santé, du social, Mairie de Gagny : CCAS, Centre municipal de santé, services techniques, communication.

Publics cibles

Habitants et partenaires.

Dispositifs et sources de financement

Mairie de Gagny.

11) Axe Santé / Lien social : Accompagner l'émergence et le développement des projets des habitants sur l'espace public

Cadre d'actions

- Favoriser et soutenir les habitants dans l'organisation de moments de convivialité ;
- Soutenir les habitants dans leurs initiatives de création d'associations.

Partenaires

Centres socioculturels, Conseil citoyen, Mairie de Gagny : service politique de la ville.

Publics cibles

Habitants.

Dispositifs et sources de financement

Fonds de participation des habitants, fonds d'initiatives associatives.

12) Axe Culture / Sport : Favoriser / démocratiser l'accès aux équipements sportifs et culturels des habitants en quartiers prioritaires

Cadre d'actions

- Rédiger une charte municipale permettant aux habitants des quartiers en politique de la ville de bénéficier d'un tarif préférentiel pour l'inscription aux activités sportives des associations bénéficiant de subventions ;
- Communiquer sur les dispositifs d'aide de la CAF (pass' sports-loisirs) ;
- Inciter les clubs sportifs à mettre en place le tiers-payant pour l'utilisation des pass'sports-loisirs (partenariat CAF) ;

- Compléter l'aide des pass'sports-loisirs de la CAF pour l'inscription aux activités de loisirs, culturelles et sportives ;
- Informer les enfants et les jeunes sur les city stades en accès libre ;
- Maintenir des créneaux horaires au sein des équipements sportifs pour l'Espace ressource jeunesse et les centres socioculturels ;
- Promouvoir la pratique sportive des filles et des femmes ;
- Accompagner les jeunes dans l'accès aux sorties culturelles.

Partenaires

Centres socioculturels, Mairie de Gagny : service des sports, Espace ressources jeunesse, Associations sportives ; Caisse d'allocations familiales,

Publics cibles

Habitants.

Dispositifs et sources de financement

Contrat de ville, Caisse d'allocations familiales.

13) Axe Culture / Sport : Renforcer / développer le partenariat entre structures socioculturelles et équipements culturels de la ville

Cadre d'actions

- Organiser une médiation culturelle pour soutenir l'accès aux activités proposées ;
- Mettre en place une tarification spécifique pour les activités du Conservatoire pour les habitants en quartiers politique de la ville.

Partenaires

Centres socioculturels, Mairie de Gagny : Bibliothèque Georges Perec, Conservatoire François Joseph Gossec, Théâtre André Malraux.

Publics cibles

Habitants.

Dispositifs et sources de financement

Mairie de Gagny.

14) Axe Culture / Sport : Prendre en compte les habitants des quartiers prioritaires dans la programmation culturelle de la ville

Cadre d'actions

• Recenser les besoins / les souhaits des habitants en quartiers politique de la ville en partenariat avec les centres socioculturels.

Partenaires

Centres socioculturels, Mairie de Gagny : Bibliothèque Georges Perec, Conservatoire François Joseph Gossec, Théâtre André Malraux, Conseil citoyen.

Publics cibles

Habitants.

Dispositifs et sources de financement

Mairie de Gagny.

15) Axe Culture / Sport : Investir l'espace public par des activités sportives, de loisirs et culturelles

Cadre d'actions

• Mettre en place ou maintenir des actions conviviales ponctuelles (ex : fêtes de quartier, cinéma plein air, marathon).

Partenaires

Centres socioculturels, associations sportives et culturelles, Mairie de Gagny, Conseil citoyen.

Publics cibles

Habitants.

Dispositifs et sources de financement

Conseil régional d'Ile-De-France, Mairie de Gagny, bailleurs sociaux, Fonds de participation des habitants, fonds d'initiatives associatives, Contrat de ville.

16) Axe Culture / Sport : Proposer / organiser des spectacles sur les quartiers prioritaires

Cadre d'actions

• Maintenir et développer les spectacles sur les QPV.

Partenaires

Centres socioculturels, associations culturelles, Mairie de Gagny, Conseil citoyen.

Publics cibles

Habitants.

Dispositifs et sources de financement

Mairie de Gagny, bailleurs sociaux, Fonds de participation des habitants, fonds d'initiatives associatives, Contrat de ville.

17) Axe Culture / Sport : Permettre une meilleure connaissance du patrimoine et de l'histoire de la ville

Cadre d'actions

- Promouvoir les manifestations culturelles de la ville au sein des centres socioculturels (ex : journée du patrimoine) ;
- Organiser des visites de la ville avec les associations locales.

Partenaires

Centres socioculturels, associations locales, Mairie de Gagny.

Publics cibles

Habitants.

Dispositifs et sources de financement

Mairie de Gagny, Contrat de ville.

Pilier Valeurs de la République et citoyenneté

1) Renforcer les liens parents / écoles

Cadre d'actions - En lien avec le Pilier cohésion sociale

- Accompagner les parents lors d'un changement de structure (ex : crèche / école maternelle) - Visite, fonctionnement, prise de contact, échange ;
- Utiliser la mallette des parents en y intégrant le volet social (centres socioculturels) et le dispositif PRE, permettant une meilleure coopération ;
- Assurer la médiation entre les institutions et les parents au travers de personnes relais.

Partenaires

Mairie de Gagny : politique de la ville, collèges, écoles, chefs d'établissement et Inspecteur de l'Education Nationale de circonscription du 1^{er} degré, tissu associatif.

Publics cibles

Parents.

Dispositifs et sources de financement

Mairie de Gagny, Contrat de ville, Programme de Réussite Educative, Caisse d'allocations familiales.

2) Sensibiliser les jeunes à la citoyenneté et promouvoir la laïcité

Cadre d'actions - En lien avec le Pilier cohésion sociale

- Prendre en compte la parole des enfants : organiser une rencontre entre les élus et les délégués d'écoles ;
- Prévoir régulièrement des actions permettant d'expliquer aux jeunes « la vie citoyenne » : devoir de mémoire, connaissance des institutions, élections ;
- Maintenir les ateliers « Moi, jeune, citoyen » au sein des établissements scolaires ;
- Favoriser la participation des jeunes aux expériences de mobilité européenne.

Partenaires

Mairie de Gagny : politique de la ville, Espace Ressources Jeunesse, collèges, écoles, chefs d'établissement et Inspecteur de l'Education Nationale de circonscription du 1^{er} degré, délégué à la cohésion Police / Population.

Publics cibles

Enfants 3 à 16 ans

Dispositifs et sources de financement

Mairie de Gagny, Contrat de ville, Programme de Réussite Educative.

3) Renforcer la maîtrise de la langue française, de la culture, des institutions

Cadre d'actions - En lien avec le Pilier cohésion sociale

- Créer une carte des ressources, de ce qui existe en termes de formation en français ;
- Orienter les personnes selon leurs véritables besoins ;
- Créer un nouvel atelier sociolinguistique au sein du lycée Jean-Baptiste Clément ;
- Favoriser l'accès des femmes aux ateliers socio linguistiques à visée professionnelle.

Partenaires

Mairie de Gagny : politique de la ville, Maison de l'emploi, Lycée Jean-Baptiste Clément, centres socioculturels.

Publics cibles

Habitants ne maîtrisant pas la langue française.

Dispositifs et sources de financement

Contrat de ville, Budget Opérationnel de Programme (BOP) 104.

4) Développer l'implication des habitants dans la vie de leur immeuble et de leur quartier

Cadre d'actions - En lien avec le Pilier cohésion sociale

- Mettre en place le dispositif « Voisins vigilants » ;
- Instituer des réunions publiques thématiques d'information et de concertation sur les quartiers en quartiers politique de la ville, en lien avec le Conseil citoyen ;
- Soutenir les habitants dans leurs initiatives de création d'association.

Partenaires

Centres socioculturels, Mairie de Gagny, Conseil citoyen.

Publics cibles

Habitants.

Dispositifs et sources de financement

Mairie de Gagny, bailleurs sociaux, fonds d'initiatives associatives, Contrat de ville.

Pilier « Cadre de vie et prévention de la délinquance »

1) Axe Cadre de vie : Conduire une charte d'engagements Etat, bailleurs, commune

Cadre d'actions

- Rénover l'habitat ancien (résidence Jean Moulin) ;

• Mettre en place les instances pour élaborer la charte de gestion urbaine de proximité dont les thèmes principaux seront :

- la propreté urbaine : déchets, encombrants, tri sélectif ;
- la propreté urbaine des espaces partagés : parties communes des immeubles ;
- la gestion du stationnement public ou privé (épaves, voitures ventouses...) ;
- l'implication des habitants et leur participation dans la réflexion et la mise en œuvre des actions ;
- la mobilisation des habitantes dans le cadre de marche exploratoire de femmes pour repérer les dysfonctionnements.

Partenaires

Mairie de Gagny : voirie, tri sélectif, propreté, Etat, Bailleurs sociaux, Syndics de copropriété.

Publics cibles

Habitants

Dispositifs et sources de financement

Mairie de Gagny, contrepartie de l'abattement de la Taxe foncière sur les propriétés bâties, préfecture de la Région Ile-de-France.

2) Axe Cadre de vie : Assurer la mobilité des habitants des quartiers prioritaires en améliorant certaines liaisons

Cadre d'actions

- Développer des liaisons douces sur le quartier prioritaire des Epinettes ;
- Augmenter la rotation de la navette municipale du quartier le plus excentré vers la gare de Gagny / Chenay aux heures de pointe ;
- Mieux communiquer sur l'utilisation de la navette municipale gratuite ;
- Augmenter la fréquence des bus des transporteurs publics aux heures de pointe ;
- Faciliter le déplacement des habitants du quartier prioritaire Les Peupliers vers la gare de Chelles.

Partenaires

Mairie de Gagny : centre technique municipal, service voirie, transporteurs : transdev, RATP.

Publics cibles

Habitants.

Dispositifs et sources de financement

Mairie de Gagny, transporteurs.

3) Axe Cadre de vie Mettre en place une convention de gestion des attributions des logements sociaux afin de favoriser la mixité sociale

Cadre d'actions

- Organiser un travail partenarial autour de la question des attributions de logements sociaux ;
- Elaborer cette convention, en vue :
 - d'améliorer l'accès au logement des publics prioritaires ;
 - de préserver une mixité sociale dans les quartiers.

Partenaires

Mairie de Gagny, Bailleurs sociaux, Etat, Associations de locataires, Réservataires.

Publics cibles

Habitants.

Dispositifs et sources de financement

/

4) Axe Prévention : Améliorer le respect de l'espace public

Cadre d'actions

- Etendre la vidéoprotection ;
- Maintenir les patrouilles visibles de la police au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- Encourager les bailleurs à communiquer sur le coût des dégradations ;
- Développer la communication de la municipalité sur l'état et le coût des dégradations sur la ville.

Partenaires

Mairie de Gagny : Centre de supervision urbain de l'Hôtel de ville, politique de la ville, voirie, communication, Commissariat de Gagny, Bailleurs sociaux.

Publics cibles

Habitants.

Dispositifs et sources de financement

Mairie de Gagny, Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, bailleurs sociaux.

5) Axe Prévention : Renforcer / institutionnaliser la coopération entre Commissariat / bailleurs / ville

Cadre d’actions

- Transmettre les comptes rendus des commissions voiries au service politique de la ville lorsqu’ils concernent les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- Maintenir les groupes de travail du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) ;
- Organiser des commissions / visites CLSPD sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville de manière ponctuelle ;
- Mettre en place une réunion annuelle Ville / Commissariat / Bailleurs (représentants locaux et gardiens) / syndicats de copropriété.

Partenaires

Commissariat de Gagny, Mairie de Gagny : politique de la ville, voirie, Bailleurs sociaux, Syndicats de copropriété.

Publics cibles

Habitants et partenaires.

Dispositifs et sources de financement

/

6) Axe Prévention : Développer les actions de lutte contre les violences intrafamiliales et violences faites aux femmes

Cadre d’actions

- Mettre en place / développer les réunions d’information sur les QPV avec des intervenants spécialisés ;
- Diffuser des informations, des plaquettes sur ce thème dans les différents lieux de vie ;
- Développer des actions de sensibilisation aux violences faites aux femmes auprès des professionnels afin de permettre le repérage et faciliter la prise en charge des victimes ;
- Mettre en réseau les acteurs afin de prévenir au mieux les violences faites aux femmes
- Améliorer le suivi et la prise en charge des femmes victimes de violences par des permanences juridiques spécialisées et / ou l’adhésion à la convention « un toit pour elle » mise en œuvre par l’observatoire des violences faites aux femmes, réservant un logement pour les femmes victimes de violences.
- Etudier l’opportunité de recruter un travailleur social au sein du Commissariat.

Partenaires

Mairie de Gagny, Délégué à la Cohésion police population, Services sociaux départementaux, Associations d'aide aux victimes, Commissariat de Police, Centres socioculturels.

Publics cibles

Habitants.

Dispositifs et sources de financement

Mairie de Gagny, Contrat de ville, Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance.

LE SUIVI ET L'ÉVALUATION

Pour mesurer l'atteinte des objectifs de la politique de la ville énoncés à l'article 1 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, un Observatoire national de la Politique de la ville a été mis en place. Il mesurera :

- La situation et les trajectoires des résidents des quartiers en politique de la ville ;
- L'évolution des inégalités et des écarts de développement au sein des unités urbaines ;
- Les progrès en matière de participation des habitants aux instances décisionnelles de la politique de la ville.

Cet observatoire a également pour mission l'analyse spécifique des discriminations et des inégalités entre les femmes et les hommes⁹.

Outre cette évaluation réalisée au niveau national et la transmission d'indicateurs communs à tous les Contrats de ville, le service Politique de la ville s'attachera à suivre les orientations stratégiques par la mesure des résultats obtenus, au travers d'indicateurs.

Un indicateur est la mesure d'un objectif à atteindre, d'une ressource mobilisée, d'un effet obtenu. L'indicateur produit une information synthétique quantifiée permettant de mesurer les effets de la mise en œuvre des interventions en termes de « réalisation », de « résultats » :

- les indicateurs de réalisation concernent les actions ;
- les indicateurs de résultats représentent les effets directs et immédiats produits par une intervention.

Il est important de préciser que dans le cadre du projet d'évaluation du Contrat de ville, des indicateurs ont été mis en place (voir annexes). Cependant, il sera indispensable que les porteurs de projets créent leurs propres indicateurs d'évaluation afin de mesurer la portée de leur (s) action (s) en fonction des objectifs fixés et du pilier.

⁹ Article 1, II, loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Au-delà de ces aspects, le suivi du Contrat de ville devra également intégrer :

- les conditions de mise en œuvre et les pratiques partenariales et organisationnelles induites ;
- l'évaluation sur les engagements des signataires ;
- l'affectation des crédits de droit commun ;
- la participation citoyenne au dispositif ;
- l'accompagnement des porteurs de projet.

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Conformément à l'article 6 de la loi du 21 février 2014, le contrat de ville est conclu entre, d'une part, l'Etat et ses établissements publics et, d'autre part, la commune. Ce contrat est également signé par le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis et le Conseil régional d'Ile-De-France.

La loi dispose que le contrat de ville peut être signé par d'autres partenaires. Sur Gagny, sont concernés :

- La Caisse des dépôts et consignations ;
- Pôle Emploi ;
- La Chambre de commerce et d'industrie de Seine-Saint-Denis ;
- L'unité territoriale de l'Agence régionale de la santé ;
- La Caisse d'allocations familiales ;
- La Direction des services départementaux de l'Education nationale ;
- La Justice ;
- Les organismes d'habitations à loyer modéré présents sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Engagements du Conseil régional d'Île-de-France

La délibération CR 23-15 du 12 février 2015 révisé les modalités d'intervention de la Région Île-de-France en matière de politique de la ville.

Dans ce cadre rénové, la Région signe les contrats de ville et mobilise ses dispositifs de droit commun, en investissement comme en fonctionnement, en faveur des quartiers prioritaires et quartiers en veille, en fonction des enjeux dégagés du diagnostic local établi par la collectivité, sur les axes prioritaires suivants :

- politiques éducatives, formation, développement économique et accès à l'emploi,
- amélioration du cadre de vie et mobilités,
- cohésion sociale et citoyenneté.

et sur les axes transversaux des contrats de ville :

- jeunesse ;
- égalité femmes/hommes ;
- lutte contre les discriminations.

Elle mobilisera en outre des politiques spécifiques d'intervention dans les seuls quartiers prioritaires tant en fonctionnement qu'en investissement.

D'une part, en fonctionnement, par le financement de projets de collectivités et d'associations dans le cadre des crédits spécifiques « Actions politique la ville », en faveur des thématiques prioritaires suivantes :

- développement économique, emploi, formation et insertion professionnelle ;
- réussite éducative, soutien à la parentalité ;
- valeurs de la République, jeunesse, citoyenneté et promotion de la laïcité (éducation à la citoyenneté, participation des citoyens, ateliers socio-linguistiques et santé).

D'autre part, en investissement, par la poursuite du dispositif régional de renouvellement urbain dont les nouvelles modalités de mise en œuvre seront discutées ultérieurement, à la fois en accompagnement du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de l'ANRU et dans le cadre du volet territorial du CPER 2015-2020.



Engagements du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis

Conformément à la loi de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, le Département de la Seine-Saint-Denis a choisi d'être signataire des contrats de ville dès lors qu'il n'y a pas d'incompatibilité avec ses orientations.

L'engagement du Département qui s'appuie sur la mobilisation de ses différentes politiques sectorielles se structure autour de 5 axes prioritaires d'intervention.

Accompagner les projets d'amélioration du parc de logement et agir pour favoriser l'accès ou le maintien dans le logement des personnes les plus modestes.

En matière de logement, la mobilisation du fond de solidarité logement (FSL) facilite l'accès et le maintien dans un logement adapté à leur situation, des ménages ayant des difficultés pour faire face à une dette de loyer ou au coût d'accès à un logement.

Pour les quartiers d'habitat privé le Département mobilisera sa nouvelle aide pour les propriétaires occupants : « Rénov Habitat 93 ». Elle permet de financer des travaux de lutte contre la précarité énergétique et d'adaptation des logements en prévention de la perte d'autonomie.

Encourager une éducation de qualité.

Le Département mobilisera en lien avec l'Éducation Nationale ses dispositifs éducatifs à destination des collégiens (plus de 80 dispositifs dans des domaines variés : éducation culturelle et artistique, orientation, santé et bien être à l'école, développement durable, prévention du décrochage, etc). Par ailleurs, les actions relatives à la transition CM2-6ème et à la parentalité feront l'objet d'une coordination renforcée, notamment dans le cadre de la politique de la ville.

Avec la mise en œuvre de la nouvelle éducation prioritaire à la rentrée 2015, les actions du Département, des Communes et des Agglomérations pourraient être davantage coordonnées en lien avec l'éducation nationale au bénéfice des collégiens et de leurs familles (santé scolaire, prévention du décrochage, dispositif ACTE, parentalité et orientation).

Agir pour la protection de l'enfance et le soutien aux familles.

Avec le plan petite enfance et parentalité (2015 -2020), le Département soutiendra la création de nouvelles places d'accueil du jeune enfant et s'engagera dans l'amélioration des conditions d'accueil des enfants et de leurs parents.

Lutter contre la précarité en favorisant l'insertion sociale et professionnelle des séquan-

dionysiens les plus précaires, notamment les allocataires du revenu de solidarité active.

Le Département poursuivra son accompagnement des créateurs d'entreprises. Il soutiendra le développement de l'économie sociale et solidaire (cofinancement des emplois d'avenir, développement des clauses d'insertion dans la commande publique et appels à projets spécifiques). Par ailleurs il consolidera les acteurs de l'insertion et renouvellera la gouvernance au titre du pacte territorial d'insertion.

En matière de santé, le Pacte pour la santé publique adopté par le Conseil départemental en décembre 2011, constitue un cadre d'intervention. Il comprend des mesures visant à contribuer à l'amélioration de la démographie médicale en Seine-Saint-Denis. Parmi ces mesures citons l'aide au démarrage de structures d'exercice collectif sur le territoire portant un projet de santé publique, à hauteur de 10 000€. Par ailleurs depuis 2012 le Département soutient également l'année préparatoire aux études de santé mise en place par l'UFR santé médecine et biologie humaine de l'Université Paris XIII afin de mieux préparer les étudiants résidant sur le département, à la réussite aux concours.

La mission Métropolitaine de prévention des conduites à risques constituera quant à elle une structure ressource pour les professionnels du territoire.

Il convient aussi de souligner que le Département s'est positionné comme signataire des Contrats Locaux de Santé (CLS) de 2ème génération et pourra signer par voie d'avenant les CLS 2013-2017. Enfin dans le cadre du projet social départemental le Département s'est engagé dans une logique de projets sociaux de territoire qui ont vocation à permettre une meilleure prise en compte des spécificités du territoire et donc des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Promouvoir les droits fondamentaux et la culture comme vecteurs d'émancipation.

Parmi les droits fondamentaux, et dans le cadre des contrats de ville, le Département portera une attention particulière à la sensibilisation des acteurs et des usagers aux violences envers les femmes. Ainsi, l'observatoire des violences envers les femmes créé par le Département de la Seine-Saint-Denis en 2002 constituera un lieu ressources pour l'ensemble des partenaires locaux.

Par ailleurs, le Département a adopté le 30 mai 2013 une série d'engagements pour l'égalité et la lutte contre les discriminations.

Enfin, les conventions de coopérations culturelles et patrimoniales permettront le partage des constats, des ambitions et des moyens, dans le respect des compétences de chacun des partenaires. A partir d'un état des lieux partagés, elles pourront se décliner en projets communs, dans le cadre d'une programmation triennale.



Engagements de la Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de **Gagny**.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

[D'une part] les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

[D'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.



Engagements de la Chambre de Commerces et d'Industrie de Seine-Saint-Denis

- Participer avec la ville de Gagny et les partenaires à l'animation et à l'évaluation du Contrat de ville dans le cadre des différentes instances prévues dans le schéma de gouvernance ;
- Maintenir ses activités en faveur des quartiers prioritaires, et notamment la «ZFU-Territoire Entrepreneur» ;
- Assurer un lien, développer des actions de sensibilisation des entreprises et porteurs de projets sur les actions du Contrat de ville ;
- Contribuer aux actions de marketing territorial ;
- Accompagner les entreprises du territoire de Gagny.



Engagements Pôle Emploi

Pôle emploi est un opérateur du service public de l'emploi créé depuis le 19 décembre 2008, suite à la loi du 13 février 2008 relative à la réforme du service public de l'emploi qui lui confère les missions suivantes : l'inscription des demandeurs d'emploi, le versement des allocations des demandeurs d'emploi indemnisés, l'orientation et l'accompagnement de chaque demandeur d'emploi dans sa recherche d'emploi jusqu'au placement, l'analyse du marché du travail au plus près des territoires, la prospection du marché du travail dans une démarche proactive en direction des entreprises, l'appui aux entreprises dans leurs recrutements.

Pôle emploi met en œuvre une offre de service différenciée et ciblée correspondant aux besoins de chaque demandeur d'emploi comme de chaque entreprise. Pôle emploi contribue également à la transparence du marché du travail en assurant une large publicité des offres d'emploi.

Le plan stratégique « Pôle emploi 2020 » répond à ces missions et objectifs, en prenant appui sur 4 priorités :

- Renforcer la différenciation de l'offre de services en soutenant l'accompagnement intensif des demandeurs d'emploi et développant une relation de confiance avec les entreprises pour les aider dans leur recrutement ;
- Développer une logique de complémentarité et d'ouverture avec nos partenaires sur les territoires ;
- Poursuivre la territorialisation et la déconcentration ;
- Prendre le tournant digital en développant plus de services en ligne.

Les engagements de Pôle emploi dans la Politique de la ville ont été définis dans la convention interministérielle du 30 avril 2013 signée par le Ministre de la Ville, le Ministre du Travail et de l'Emploi et le Directeur général de Pôle emploi. Ils sont structurés autour de trois axes : assurer la présence des services de Pôle emploi dans les quartiers de la politique de la Ville, renforcer et adapter les moyens et services de Pôle emploi aux besoins des quartiers de la politique de la ville, mobiliser la politique de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires, et mettre en œuvre des dispositifs spécifiques.



Engagements de la Caf de la Seine-Saint-Denis en matière de politique de la ville

La Caf de la Seine-Saint-Denis: un acteur au service de la solidarité et des familles

La Caf de la Seine-Saint-Denis est un organisme privé chargé de la gestion d'un service public. Elle fait partie de la branche Famille du régime général de la Sécurité sociale, créée en 1945.

La Caf accompagne les moments importants de la vie des familles par le versement de prestations légales pour l'entretien et l'éducation des enfants, l'accès au logement, la lutte contre la pauvreté. Elle participe à l'effort de solidarité nationale pour venir en aide aux personnes en situation de précarité ou de handicap en leur garantissant un revenu minimal. La Caf couvrait 326 137 familles au 31/12/14 et a versé, pour l'exercice 2014, 2 270 679 251 milliards d'euros de prestations familiales et sociales.

La Caf participe également par sa politique d'action sociale au financement de différents équipements tels que crèches, centres de loisirs, lieux d'accueil enfants-parents, etc. Elle mobilise pour ce faire un budget annuel de 180 millions d'euros.

La Caf partage ses capacités d'observation des territoires :

La Caf participe aux travaux de l'Observatoire Départemental des Données Sociales de la Seine-Saint-Denis.

La Caf adresse chaque année le document « Indicateurs socio-démographiques et interventions Caf » qui permet une présentation des allocataires de la Caf sur chaque commune et des interventions (financières et techniques) de ses équipes.

Elle partage également avec les villes une analyse des besoins sociaux (grille Approche territoriale).

En partenariat avec la fédération des centres sociaux du département, elle met à disposition chaque année les résultats de l'Observatoire SENACS.

Son action s'inscrit en référence à différents documents partagés avec les partenaires :

- les Conventions Territoriales Globales ;
- le Schéma Départemental Petite enfance / Parentalité ;
- le Schéma Directeur de l'Animation de la Vie Sociale.

A cet égard, les équipements d'animation de la vie sociale soutenus par la Caf et notamment les centres sociaux peuvent servir d'appui à la mise en place des conseils citoyens prévus dans la gouvernance des contrats de ville.

La Caf intervient dans la vie quotidienne des familles autour de 4 volets :

1. Aider les familles à concilier vie familiale, sociale et professionnelle

La Caf souhaite contribuer à réduire les disparités territoriales en matière d'offre d'accueil du jeune enfant et mobilise à ce titre diverses modalités d'accompagnement financier modulées selon le caractère prioritaire des territoires :

- bonifications possibles des aides à l'investissement selon les caractéristiques du projet et de son lieu d'implantation, pouvant atteindre 21 000 euros par place ;
- intervention possible en cas de rénovation des équipements existants ;
- bonification des financements au titre du fonctionnement via le fond de rééquilibrage territorial ;
- soutien au développement de l'accueil individuel par la majoration de la prime à l'installation des assistants maternels, en complément du prêt à l'amélioration du lieu d'accueil (Pala).

La Caf souhaite identifier avec chaque commune un objectif local de développement quantitatif de la petite enfance pour atteindre 35% de taux de couverture en 2017.

De même, la Caf propose d'aider les communes à mesurer l'atteinte de l'objectif d'accueil de 10% d'enfants issus de familles en situation de pauvreté dans les établissements d'accueil de jeunes enfants.

Elle procédera, en vue de mobiliser des financements complémentaires, à l'examen d'actions locales relatives à l'accueil des enfants porteurs de handicap, l'accueil sur des horaires atypiques, les projets en faveur des adolescents.

Les projets devront viser :

- un accompagnement attentionné des familles (information individualisée, simulation des coûts restant à leur charge, obtention d'un place d'accueil en lien avec le projet de retour à l'emploi) ;
- l'adaptation de l'offre d'accueil (fonctionnement sur des horaires étendus ou élargis, accueil d'urgence dans le cadre d'une réservation de places ou d'un quota de places dédiées) ;
- des actions de formation en direction des parents dans le champ des métiers de la petite enfance.

La Caf contribue également à structurer une offre enfance jeunesse de qualité, accessible et adaptée aux besoins des familles, des enfants et des adolescents.

Objectifs :

- identifier une trajectoire de création de places d'accueil du jeune enfant pour atteindre un taux de couverture des besoins d'au moins 35% ;
- contribuer à la complémentarité des actions en dehors de l'école pour développer une réponse de qualité adaptée aux différentes tranches d'âge.

Indicateurs :

- nombre de places d'accueil collectif nouvelles créées dans les quartiers politique de la ville ;
- nombre de places d'accueil collectif rénovées dans ces quartiers ;
- nombre d'actions innovantes d'accueil des jeunes enfants adaptées aux besoins des familles des quartiers politiques de la ville (Qpv) ;
- nombre d'actions jeunesse soutenues dans les quartiers politique de la ville ;
- nombre de jeunes ayant participé à ces actions jeunesse;
- nombre d'actions en direction des adolescents soutenus dans les quartiers politique de la ville ;
- nombre d'adolescents ayant bénéficié de ces actions.

2. Soutenir la fonction parentale

La Caf souhaite contribuer à réduire les inégalités d'accès aux dispositifs de soutien à la parentalité et faciliter la coordination des interventions par la mise à disposition d'information en direction des programmes de réussite éducative.

Elle propose également des parcours d'accompagnement mis en œuvre par ses travailleurs sociaux (information, orientation, accompagnement social) dans certaines situations de vie.

Objectifs :

- Contribuer à la diversité des services et équipements proposés aux familles habitant dans les quartiers politique de la ville ;
- Faciliter la mise en relation des différents acteurs à l'échelle du territoire.

Indicateurs :

- nombre d'actions Reaap dans les quartiers politique de la ville ;
- nombre de bénéficiaires de ces actions ;
- nombre de Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité dans les quartiers politique de la ville;
- nombre d'enfants inscrits dans les Clas ;
- nombre de lieux d'accueil enfants-parents (Laep) dans les quartiers politique de la ville ;
- nombre de familles fréquentant les Laep.

3. Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie

La Caf soutient le développement de structures d'animation de la vie sociale dans les quartiers, avec comme objectif l'accessibilité à tous, la participation et le développement d'actions favorisant la mixité des publics.

Objectifs :

- Partager les besoins de développement de nouvelles structures sur certains territoires
- Collaborer sur l'approfondissement des dynamiques participatives au sein des structures
- Faciliter le rôle d'orientation et de facilitation administrative des équipements

Indicateurs :

nombre d'habitants couverts par un centre social ou un espace de vie sociale sur le territoire ;

nombre de centres sociaux disposant d'une instance participative de gouvernance dans les quartiers politique de la ville ;

nombre de partenariats entre les centres sociaux et les espaces de vie sociale avec des institutions ou services publics autour de l'information des publics et de l'accès aux droits dans les quartiers politique de la ville.

4. Soutenir l'autonomie et l'insertion sociale des personnes

La Caf accompagne les familles vulnérables par la mobilisation de ces travailleurs sociaux ou en soutenant des associations qui interviennent auprès des publics fragiles.

Ces interventions sont mobilisées à l'occasion de certaines situations de vie auxquelles sont confrontées les familles : une naissance, un décès, une séparation, la maladie d'un enfant, des difficultés relatives au logement dans le parc privé (impayés de loyer, indécence).

La Caf soutient également le départ en vacances des enfants **et** des familles dont les ressources sont modestes.

Objectifs :

- Faire connaître les parcours proposés par les travailleurs sociaux de la Caf ;
- Aider les familles à mobiliser les aides aux vacances de la Caf ;
- Faciliter l'intervention des associations d'aide à domicile.

Indicateurs :

- nombre de familles mobilisant un parcours de travail social Caf dans les quartiers politique de la ville ;
- nombre de familles bénéficiant d'une intervention d'aide à domicile dans les quartiers politique de la ville ;
- nombre de familles mobilisant les aides aux vacances de la Caf dans les quartiers politique de la ville.

La Caf se mobilise en matière d'accès aux droits :

La Caf propose une palette de contacts pour apporter une réponse adaptée aux différents besoins des allocataires :

- Site internet www.caf.fr et application mobile ma caf ;
- Réponse téléphonique au 0810.25.93.10 ;
- Rendez-vous dans le cadre des agences familles, dont des rendez-vous des droits en direction des allocataires les plus fragiles afin qu'ils bénéficient d'un accompagnement renforcé dans l'accès à l'ensemble de leurs droits sociaux.

La Caf accompagne également les associations d'adultes relais lorsque leurs domaines d'intervention touchent l'accès aux droits des familles.

La Caf anime un réseau d'acteurs territoriaux dans une démarche de médiation sociale partagée visant à :

- accroître l'accès aux droits par la facilitation numérique (lutter contre la fracture numérique en accompagnant vers l'usage du caf.fr) ;
- permettre l'accès aux droits par la facilitation administrative (aide à la complétude de document pour pallier à l'illettrisme ou au problème d'usage de la langue) ;
- participer à des actions ciblées sur le non recours aux droits de populations empêchées.

Objectifs :

- Identifier des partenariats autour de l'accès aux droits avec des acteurs associatifs présents dans les quartiers politique de la ville ;
- Faire connaître aux habitants des quartiers politique de la ville les modalités de contact proposées par la Caf ;
- Lutter contre la fracture numérique afin de permettre à l'ensemble des usagers d'accéder à leur dossier sans avoir à se déplacer et pouvoir effectuer leurs démarches à distance.

Indicateurs :

- nombre de partenariats conclus au titre de la médiation sociale partagée dans les quartiers politique de la ville ;
- nombre d'allocataires habitant dans les quartiers politique de la ville et bénéficiant d'un rendez-vous des droits ;
- nombre d'actions proposées au titre de la lutte contre la fracture numérique dans les quartiers politique de la ville ;
- nombre de bénéficiaires de ces actions.

Délégation territoriale de Seine-Saint-Denis

Engagements de l'Agence Régionale de la Santé

La réforme de la Politique de la Ville a affiché plusieurs principes, dont les principaux sont la mobilisation prioritaire des politiques de droit commun sur les quartiers concernés et le resserrement sur un nombre de quartiers plus faible.

Cette logique rejoint la logique de priorisation de l'Agence, par trois points de convergence : un point populationnel (les territoires les plus pauvres ciblés par la Politique de la ville sont, hors zones rurales, les territoires aux plus forts besoins de santé et, en général, aux plus faibles ressources en système de soins) ; un point méthodologique (le critère de priorisation actuel de l'Agence, l'Indice de Développement Humain IDH2 est fondé pour un tiers sur le paramètre des revenus) ; et un point politique (les Contrats Locaux de santé CLS et les Conseils Locaux en santé mentale CLSM ont été construits initialement dans une logique explicite de prise en compte des territoires de la politique de la Ville, à travers notamment le travail partagé entre CLS et Atelier santé Ville ASV, ou entre les Programmes de Réussite Educative PRE et les actions menées par les intersecteurs de psychiatrie infanto-juvénile).

Ces dispositifs sont pertinents pour fédérer de nombreux acteurs locaux, agir sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé, apporter des réponses graduées en fonction des besoins de la population, agir sur les inégalités d'accès et de prise en charge par le système de santé, promouvoir un parcours de santé cohérent et adapté à chacun, penser et développer la participation citoyenne, adopter une approche intersectorielle.

L'Agence mobilise ses moyens de droit commun dans les quartiers Politique de la Ville de ce territoire et s'engage à :

- . Soutenir les actions locales de prévention et de promotion de la santé
 - . Contribuer au maintien et au renforcement de l'offre de soins sur le territoire (soutien à l'installation et au maintien des professionnels de santé..) à travers, notamment, le soutien aux structures d'exercice regroupé et le développement des relations ville-hôpital
 - . Soutenir les réseaux de santé et la MAIA Sud-Ouest 93
 - . Promouvoir la santé mentale
- Soutenir les actions en faveur de la santé et de l'habitat, et de la santé environnementale
- . Assurer le partage de l'ensemble des données nécessaires à l'évaluation et au suivi du Contrat de Ville.

. Assurer l'accompagnement, le suivi et - la structuration du Contrat Local de Santé en vue de sa mise en œuvre à travers la mobilisation de la Délégation territoriale de Seine-Saint-Denis, dans le cadre du Programme Régional de Santé.

Le projet RÉMI de l'Agence (Réduction de la Mortalité Infantile), le projet régional Diabète ainsi que le projet FRIDA (Favoriser la Réduction des Inégalités d'Accès à l'Avortement) sont prioritairement déclinés en Seine-Saint-Denis.

L'Agence finance également une action de sensibilisation et de formation des professionnels à la problématique des violences envers les femmes pilotée par les réseaux NEF et SOLIPAM.

L'Agence a fait du CLS et de sa contribution au Contrat de Ville des engagements essentiels à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

De plus, le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS) de l'Agence s'attache à répondre à divers enjeux, avec l'objectif principal d'orienter l'action de l'ARS afin de favoriser un accès facile et égalitaire à la prévention et au système de santé et de construire de la cohérence dans le parcours de vie et de santé des personnes les plus démunies.

GLOSSAIRE DES SIGLES

ACM : Accueil Collectif de Mineurs

ACSE : Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances

AORIF : Agence Régionale HLM Ile-de-France

APL : Aide Personnalisée au logement

ARS : Agence Régionale de la Santé

BOP : Budget Opérationnel de Programme

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CDC : Caisse de Dépôts et Consignations

CESC : Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté

CGET : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires

CIDFF : Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles

CIO : Centre d'Information et d'Orientation

CLAS : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

CLS : Contrat Local de Sécurité

CLSPD : Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

COFIL : Comité de Pilotage

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CSP : Catégorie Socio-Professionnelle

CUCS : Contrat Urbain de Cohésion Sociale

DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

FIPD : Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

FIA : Fonds d'initiative associative

FPH : Fonds de participation des habitants

GUP : Gestion Urbaine de Proximité

IRIS : Ilot Regroupé pour des Indicateurs Statistiques

LEAP : Lieu d'Accueil Enfants / Parents

MILDT : Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et la Toxicomanie

PIJ : Point Information Jeunesse

PMI : Protection Maternelle et Infantile

PLS : Prêt Locatif Social

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PRE : Programme de Réussite Educative

PRU : Programme de Rénovation Urbaine

QPV : Quartier Politique de la Ville

RSA : Revenu de Solidarité Active

RAM : Relais d'assistantes maternelles

TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

UT-DIRECCTE : Unité territoriale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

UT-DRHIL : unité territoriale de la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement

VVV : Ville Vie Vacances

ZFU : Zone France Urbaine

ZUS : Zone Urbaine Sensible

SIGNATURE

**Le Contrat de Ville de Gagny
signé le 23 novembre 2015 à Gagny, par**

Didier LESCHI

Préfet délégué pour l'égalité des chances

Michel TEULET

Maire de Gagny

Abdelhak KACHOURI

Vice-président du Conseil régional
d'Ile-De-France

Stéphane TROUSSEL

Président du Conseil départemental
de Seine-Saint-Denis

Gilles BIRON

Directeur territorial Pôle Emploi

Gérard LISSORGUES

Président de la Chambre de commerce et
d'industrie Seine-Saint-Denis

Christian WASSENBERG

Directeur des services départementaux de
l'Education nationale

Jean-Philippe HORREARD

Délégué territorial Agence régionale de la santé

Régis PELISSIER

Directeur interrégional Caisse des dépôts
et consignations

Jean-Pierre TOURBIN

Président du Conseil d'administration
Caisse des Allocations familiales

Tahar BELMOUNES

Directeur Caisse d'allocations familiales

Denis BURCKEL
Directeur général OSICA

Eddy BORDEREAU
Directeur patrimoine Logirep

Virginie LEDREUX-GENTE
Directrice départementale Immobilière 3F

Jean-Luc VIDON
Directeur ICF La Sablière

Michèle ATTAR
Directeur général Toit et Joie

Marcel MEMBRIBE
Directeur général Pierre et Lumières

Renaud LE BRETON DE VANNOISE
Président du tribunal de Grande Instance

Fabienne KLEIN-DONATI
Procureur de la république

ANNEXE

Liste des rues des quartiers politique de la ville

QPV« Jean Moulin / Jean Bouin »

- Chemin des 22 Arpents
- Rue Jean Moulin
- 84 au 134 rue Jules Guesde
- 87 au 117 rue Jules Guesde

- Allée Georges Guyonnet
- Allée Alphonse Benoît
- Impasse des Vergers
- Place de Lattre de Tassigny
- Place Tavernelle Val di Pesa
- Rue des Alisiers
- Rue du 18 juin
- Rue du Pressoir
- Rue Jean Bouin
- Rue José Giner
- Rue Léon Blum
- Rue Michel Janin
- Rue Pierre Bezet

QPV « Les Peupliers »

- Allée des Epinettes
- Allée des Genêts
- Allée des Peupliers
- Rue Albert Camus
- Rue Lamartine
- Rue Molière
- Avenue Ronsard

Délibération n°

SIGNATURE DU CONTRAT DE VILLE DE LA COMMUNE DE GAGNY.

La Commission permanente du Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu le projet de contrat de ville porté par la Commune de Gagny,

Sur le rapport du Président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré

- APPROUVE le contrat de ville de la commune de Gagny ;
- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer ledit contrat.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
le Directeur général des services,

Valéry Molet

Adopté à l'unanimité

Adopté à la majorité

Voix contre

Abstention(s)

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil
dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*